



Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES 2016



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES 2016

SOMMAIRE

4 **UNE COMMUNAUTÉ DE PROJETS**

8 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

36 **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

64 **SERVICES TECHNIQUES**

Lens-Liévin

Une Communauté de projets



Je vous invite à une lecture détaillée du rapport d'activités pour 2016. Cette synthèse transversale est l'occasion d'apprécier le travail des agents de notre collectivité quels que soient leur grade, service ou direction au nom de l'intérêt général et communautaire.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regarde l'avenir avec sérénité et confiance. Le cœur de notre action, c'est le projet que nous voulons porter pour notre territoire : des politiques publiques ambitieuses et innovantes en phase avec les aspirations des habitants.

Nous devons affirmer la place de notre territoire et travailler inlassablement à son attractivité.

2016 représente pour la Communauté d'agglomération et ses habitants une année particulièrement riche en événements, riche en projets. Et à nouveau, les services ont répondu présent dans leur réussite.

Parmi les actions emblématiques, comment ne pas retenir l'évènement phare de cette année 2016, à savoir l'Euro de football. Et grâce à l'investissement sans faille des services de la Communauté d'Agglomération, le succès de l'accueil de cette compétition a été au rendez-vous. Qu'ils en soient remerciés.

2016 aura été, pour la direction de la gestion des déchets, une année préparatoire aux ajustements des circuits de collecte en 2017 favorisant ainsi le respect de l'environnement. Tout a été fait pour accroître la performance économique et environnementale de ce service très apprécié par la population.

2016 est aussi l'année de la mise en place de la conférence intercommunale du logement. Le rôle de chef de file de l'agglomération en matière de politique du logement et plus spécifiquement du logement locatif se renforce. De nombreuses familles modestes connaissent des difficultés pour parvenir à se loger convenablement tout comme les étudiants, les seniors et les ménages qui souhaitent accéder à la propriété. L'Agglomération doit continuer à accompagner la réalisation d'une offre adaptée à tous les besoins avec le souci d'une répartition géographique équilibrée. C'est tout le sens de cette nouvelle instance.

2016 est aussi la continuité de l'élaboration de notre projet de territoire qui va nous permettre de nous appuyer sur un document stratégique indispensable présentant la vision que nous porterons sur le développement de notre territoire et sur la conduite des politiques publiques qui nous incombent. Il aura pour finalité de fixer les conditions à moyen terme favorisant le mieux vivre ensemble et le développement harmonieux de notre territoire. La réflexion sur le projet de territoire ne doit pas s'arrêter aux seules compétences de la Communauté d'agglomération mais doit interroger en profondeur la vie de la Cité, le vivre ensemble, les choix de développement, le rapport de notre territoire au monde.

Au chapitre du développement économique, notre collectivité a su mettre en place des outils performants pour accompagner la croissance des PME, les start-up innovantes et les entreprises à l'international. Ce fût de nouveau le cas avec la mise en place du cluster sport santé bien-être VIVALLEY.

Nous devons soutenir les nombreux talents qui font le numérique dans notre agglomération. Ils portent une bonne partie des nouveaux emplois de demain.

Sans oublier la poursuite de notre intervention dans les différents domaines que sont l'eau, l'assainissement, le tourisme, le sport, la culture et que vous pourrez consulter à travers ce rapport. Ce ne sont là que quelques exemples de l'engagement, de notre engagement et je le dis avec force, de notre agglomération se voulant avant tout un outil au service des villes et de leurs habitants. En feuilletant ce rapport d'activités, vous le verrez, il s'agit tout simplement du reflet de votre volonté de mener une ambition commune.

Faire de l'agglomération de Lens-Liévin, un territoire où chacun trouve sa place, attentif aux besoins de tous.

Veiller à construire du lien social, culturel, associatif entre tous, à travers tous les quartiers, avec tous les habitants et toutes les générations. Oui, à nouveau, en 2016 nous avons fait en sorte que cette agglomération soit un outil au service des villes et de leurs habitants.

SYLVAIN ROBERT

PRÉSIDENT / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
MAIRE DE LENS

INTRODUCTION

Une communauté de projets pour le territoire ; telle est l'ambition affichée par l'exécutif de la Communauté d'Agglomération et pour se faire, il importe également de constituer et consolider une communauté de moyens.

C'est le sens de l'action résolue que mène au quotidien l'administration communautaire naturellement sur les compétences obligatoires et optionnelles qu'elle s'est données, mais de plus en plus dans l'ingénierie technique et financière et dans le partenariat indispensable à la concrétisation des projets.

Le rapport d'activités des services permet de quantifier et de qualifier l'intervention administrative dans les différentes politiques de l'agglomération.

En 2016, elle marque un pas supplémentaire dans une recherche de cohérence et un souci d'évolution de la structure au service de la population. Une année qui annonce de façon significative une dynamique nouvelle pour un meilleur rayonnement de l'agglomération autour de son projet de territoire.

BERTRAND LOUCHART

Directeur Général des Services



Que fait la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ?

Répondre aux défis de demain

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin met tout en oeuvre pour décliner les ambitions du territoire autour de ses compétences; le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

LES COMPÉTENCES

- **Le développement économique**
étendu aux domaines de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires, ainsi qu'aux actions de développement économique d'intérêt communautaire
- **L'aménagement de l'espace communautaire :**
schéma directeur et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains
- **L'équilibre social de l'habitat**, programme local de l'habitat, politique du logement et notamment du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- **La politique de la ville :** dispositifs contractuels de développement urbain et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux de prévention de la délinquance.
- **L'eau et l'assainissement**
- **La collecte et la gestion des déchets**
- **La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
- **La gestion des aires de non-sédentaires**
- **La gestion de la fourrières des animaux**
- **La gestion du Crématorium**
- **La mise en valeur de projets culturels et éducatifs :**
enseignement secondaire et supérieur, la culture et la communication, les sports, le tourisme, les actions sanitaires et sociales,
- **La gestion des équipements :**
maison syndicale, parc des cytises, Lens 14-18 ...

UN TERRITOIRE PILOTE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE / REV3

La Troisième Révolution Industrielle est clairement enclenchée sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. C'est ainsi que la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle s'est muée en lieu d'expérimentations, de formations et de recherches, accès sur la REV3.

Développement des éco-matériaux et de l'éco-construction, démonstrations de technologies de réhabilitation de l'habitat ancien, plate-forme de tests sur les énergies renouvelables ... les projets engagés ne manquent guère. Au pied des 2 terrils les plus hauts d'Europe, le site accueille de nombreuses éco-entreprises venues se former, développer leur réseau, ou s'installer. Preuve que le sujet trouve une traduction concrète et que l'esprit d'entreprendre dans ce domaine est fertile, renforçant l'attractivité du territoire.

RÉINVENTEZ ENSEMBLE NOS QUARTIERS, NOS VILLES.

La politique de la ville dans sa nouvelle forme accorde une priorité à la participation des habitants. Ce contexte implique un réinvestissement fort de l'agglomération de Lens Liévin, non seulement pour assurer le portage du contrat de ville, mais aussi pour définir et mener un projet de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire dont la situation sociale justifie une intervention publique renforcée.

La priorité accordée à la participation des habitants justifie d'en faire un axe majeur du projet territorial de cohésion sociale et ainsi de valoriser et mutualiser les expériences locales.

Une Communauté d'innovation

Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, face à la complexité des défis de notre temps, à la fois économiques, sociaux, urbains et énergétiques, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, ses partenaires privés et publics, les associations locales, les communes ont fait le pari de croiser leurs regards, d'échanger, d'imaginer, de proposer et d'expérimenter.

L'AGGLO LENS-LIÉVIN, UN LIEU D'APPLICATION DE SOLUTIONS INNOVANTES

Cette démarche porte une nouvelle vision pour notre territoire, une transformation culturelle indispensable pour redessiner notre agglomération et en faire un lieu d'expérimentation et d'applications de solutions innovantes.

Cette intelligence collective qui s'incarne notamment à travers la mutualisation, est notre innovation la plus précieuse.

C'est un état d'esprit, qui creuse le sillon d'un nouveau projet de territoire. Cet état d'esprit s'illustre au quotidien. Il inscrit notre espace dans un processus de transition énergétique et dans un programme de renouvellement urbain, proposant aux habitants un nouveau modèle de société et aux entreprises de nouvelles opportunités.





SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le fonctionnement même de la Communauté d'agglomération est assuré par les services supports de l'administration générale.

En prise directe avec les élus, les communes, les entreprises et les autres directions, ils organisent la vie de l'institution.

10 MUTUALISATION

Rencontres Agglomération - Mairies
Les Groupements de Commandes
La Santé au Travail
Service Mutualisé « DT-DICT-ATU »

13 AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

14 REGIE D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

Prêt de Matériels et Mise en Commun de Moyens

16 FOURRIERE ANIMALE

17 CRÉMATORIUM

18 AERODROME LENS BENIFONTAINE

19 AFFAIRES FONCIERES ET STRATEGIE PATRIMONIALE

21 ASSEMBLEE ET MOYENS GENERAUX

Assemblées
Logistique et Reprographie
Accueil

22 FINANCES

Dépenses d'Equipement
Ressources Fiscales 2015

23 SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE

Informatique
Information et Numérique
Projets liés a la Compétence Numérique

27 COMMUNICATION

29 DOCUMENTATION

30 AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

Assurances
Activité de Conseil Juridique
aux Services Contentieux
Focus sur 2 Réformes

32 COMMANDE PUBLIQUE

Schéma de Mutualisation
Collecte des Déchets
Focus sur les Evolutions Législatives
et Réglementaires

34 RESSOURCES HUMAINES

Dialogue Social – Prévention Sécurité santé
Activités du Service & Indicateurs
Œuvres Sociales

MUTUALISATION



Les prestations de services :

Partage de l'expertise communautaire : veille médiatique et juridique, informatique, marchés publics, contentieux juridique, RH,

- Partage de services existants à la CALL pour assurer la continuité du service public en cas de besoin,
- Missions spécifiques : demande de soutien opérationnel sur les projets communaux, aide à la définition d'entretien de voirie.

Mutualisation horizontale (coopération entre communes)

- Convention entre communes qui se regroupent ou souhaitent se regrouper pour mettre en place des services dans différents domaines tels que :

- Transport d'enfants et de personnes,
- Restauration scolaire : création d'une cuisine centrale, Activités jeunesse et centre de vacances,
- Entretien des terrains de football synthétiques,
- Mise à disposition de matériel spécifique,
- Partage d'expertise (réglementation funéraire).

Le schéma de mutualisation a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2016.

Il fut examiné lors de la Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 17 juin 2016, et adopté par le Bureau Communautaire le 28 juin 2016.

RENCONTRES AGGLO-MAIRIES

En 2016, une nouvelle forme d'échanges a été initiée avec les communes afin de poursuivre le recensement des besoins et attentes de chacune des communes en termes de mutualisation, tout en prenant en compte leurs spécificités propres. Des rencontres ont été organisées avec les maires qui l'ont souhaité.

Une initiative largement récompensée puisque 29 communes ont répondu favorablement :

Sains-en-Gohelle, Ablain-Saint-Nazaire, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Acheville, Villers-au-Bois, Annay-sous-Lens, Noyelles-Sous-Lens, Hulluch, Vendin-le-Vieil, Harnes, Estevelles, Loison-Sous-Lens, Gouy-Servins, Vimy, Loos-en-Gohelle, Bénifontaine, Lens, Bouvigny-Boyeffles, Wingles, Servins, Bully-les-Mines, Fouquières-lez-Lens, Pont-à-Vendin, Grenay, Liévin, Mazingarbe, Avion et Sallaumines.

Pistes de mutualisation proposées par les communes

Au niveau de la mutualisation descendante (de la CALL vers les communes)

Les services communs : maintenance et entretien courant des bâtiments communautaires et communaux, élagage (élaboration d'un programme d'intervention planifié), éclairage public nécessitant la création d'un service, ADS (extension aux communes de + de 10 000 hab.), entretien des espaces verts, médecine du travail et élargissement à des services complémentaires.

La mutualisation des moyens :

A partir des services rendus par la CALL, il n'y a pas eu de demande spécifique. La mise à disposition de services (transfert de compétence) : Ici également, aucune demande formulée.

MUTUALISATION



LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Dès 2015, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à l'intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, sur des besoins communs identifiés, entre la CALL et les communes.

En mai 2016, ces réflexions se traduisent par la création, au sein du service « Commande publique » de la CALL, d'un Bureau « Mutualisation de la commande publique et achats transversaux », animé par un agent référent, en liaison avec la chef du service concerné. Une plate-forme d'échanges collaboratifs est créée via l'extrapole communautaire, de manière à engager la démarche de recensement des achats communs.

Les familles d'achat utilisées par la CALL sont identifiées et communiquées aux communes, via cette plate-forme.

En termes d'identification du coordonnateur du groupement de commandes, deux cas de figure se présentent :

- Si la CALL a un besoin qui relève du groupement de

commandes, elle sera le coordonnateur du groupement.

- Si l'objet du groupement de commandes ne concerne pas la CALL, la question de la coordination du groupement est alors revue entre les communes.

Courant novembre 2016, un premier groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de sel de déneigement est lancé, 17 communes ont souhaité faire partie de ce groupement. Au cours du dernier trimestre 2016 est également établie la programmation prévisionnelle des prochains groupements de commandes qui porteront sur : la maintenance des équipements de sécurité incendie, les contrôles et vérifications périodiques, l'acquisition de lecteurs de puces électroniques pour animaux, l'achat de papier et de fournitures administratives (liste non exhaustive qui sera complétée selon les nouveaux besoins identifiés). Par ailleurs, le Bureau « Mutualisation de la commande publique et achats transversaux », ainsi que la Chef du service « Commande Publique » apportent conseils et expertises auprès des communes qui le sollicitent, notamment en termes de rédaction de D.C.E. (Dossier de Consultation aux Entreprises).

la MUTUALISATION UNE COOPÉRATION INTELLIGENTE

En application des lois du 16 décembre 2010 et du 27 janvier 2014, deux arrêtés collectivement engagés ont été adoptés pour rédiger le schéma de mutualisation. Ils développent les relations entre collectivités, la mutualisation renforce la solidarité intercommunale.



"Mettons ce que nous avons de meilleur en commun et enrichissons nous de nos différences."
Je souhaite que ces mots de Paul Valéry nous servent de boussole pour faire du Schéma de Mutualisation un outil ambitieux de renouveau de l'action publique au service de notre territoire et de ses habitants.
Sylvain Robert

MUTUALISATION

LA SANTÉ AU TRAVAIL

Depuis la fin de l'année 2016, la CALL mène une réflexion sur la thématique de la « mutualisation de la prestation médecine du travail ». A cet effet, un groupe de travail composé des DGS de 12 communes a été constitué.

Le premier groupe de travail réuni en novembre 2016 a permis d'exposer les difficultés et inégalités de traitement rencontrées par les communes, qui sont pourtant de manière générale, sous convention avec le même prestataire qu'est A.S.T. 59/62. La réflexion ainsi initiée se prolongera sur 2017.

SERVICE MUTUALISÉ « DT-DICT-ATU »

La réforme relative à l'exécution des travaux à proximité des réseaux plus communément appelée « Réforme DT-DICT » a pour but de réduire le nombre et la gravité des endommagements et accidents sur les réseaux.

Cumulant les rôles de maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exécutant de travaux et exploitant de réseaux, les collectivités se voient imposer de nouvelles responsabilités ainsi qu'un alourdissement des démarches administratives.

En construction depuis fin 2016 et dans le cadre du schéma de mutualisation, le service mutualisé «DT-DICT» a pour missions d'aider les communes à appliquer la nouvelle réglementation imposée par la réforme et de construire les outils nécessaires à son application.

2016. A retenir

Les réunions des 23 septembre et 7 octobre 2016 relatives au schéma de mutualisation provoqueront la réunion du 6 décembre sur le thème de la « Réforme DT-DICT ». Les échanges avec l'assemblée composée des acteurs municipaux en charge d'appliquer la réforme ainsi que le résultat des réponses à un questionnaire conduira le référent DT-DICT de la CALL à se rendre dans les mairies pour y sensibiliser les élus(es) et les agents à la nouvelle réglementation et y procéder à l'enregistrement au « Guichet Unique » des réseaux qu'elles exploitent.

2017/2018. LES OBJECTIFS

Pour 2017, le service Mutualisé « DT-DICT-ATU » a projeté de :

- Monter un marché de groupement de commandes relatif à l'obtention des attestations de compétences et organiser l'accueil des participants aux formations et passages aux épreuves par QCM nécessaires à l'obtention des AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Cette opération est en cours de réalisation, elle intéresse 250 agents de 24 communes.

- Construire un « fond de plan » d'une précision de 5 cm du territoire de la CALL.

- Monter un marché de groupement de commandes de géolocalisation des réseaux sensibles qu'exploitent les communes et la CALL.

A terme, l'objectif du service est de centraliser le traitement des communes qui la composent, en fonctionnant en autonomie avec ses propres moyens et par le biais d'un équilibre budgétaire permis par le versement des contributions des communes, selon un tarif à l'acte et par la participation des exploitants de réseaux susceptibles d'utiliser les outils de la CALL mis à leurs disposition.

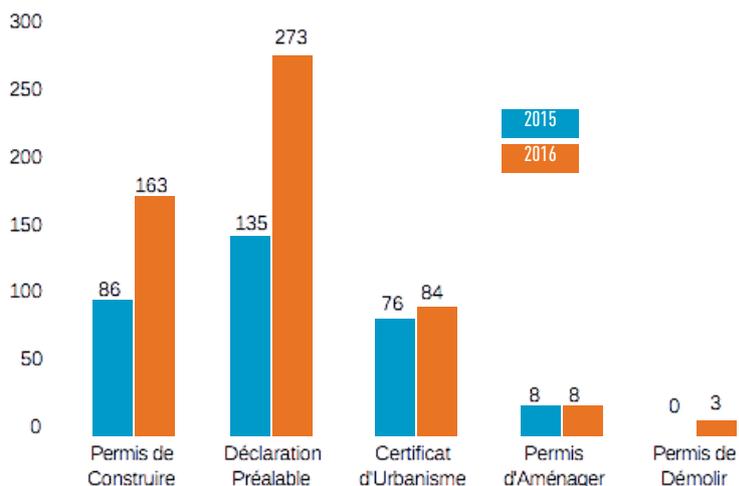
AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

13

collectivités impliquées
sur le volet mutualisation

531

dossiers ont été instruits
en 2016



nombre de dossiers traités 2015 / 2016

Le service mutualisé ADS, composé de deux instructrices, poursuit sa mission de conseil auprès des collectivités adhérentes et d'instruction, pour le compte des communes, des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols délivrés par le Maire au nom de la commune.

- Certificat d'urbanisme de l'article L 410-1b du Code de l'Urbanisme
- Déclaration Préalable travaux
- Déclaration Préalable lotissement
- Permis de construire
- Permis d'Aménager
- Permis de démolir
- Permis modificatif (PC ou PA)

En 2016, treize collectivités poursuivent leur partenariat avec le service mutualisé ADS

Le service a connu trois périodes de pic d'activité de dépôts de dossiers en Avril,

Juin et Octobre avec la réception de plus de 54 dossiers pour une instruction qui doit débiter dans le mois alors que la moyenne se situe à 40 dossiers environ par mois

GESTION DE PROJETS

Le service mutualisé ADS instruit de nombreux projets diversifiés sur le territoire de la CALL, du projet de construction de logement individuel ou collectif, d'exploitation agricole ou de commerce et d'activités de service...

Pour permettre le fonctionnement du service mutualisé, un budget a été attribué à celui-ci. Pour 2016, celui-ci s'élève à 124 984 euros de dépenses pour 119 508 euros de recettes, soit quasiment un budget en équilibre, sachant que celui-ci intègre un reliquat de dépense de 2015 d'un montant de 2904 euros.

Les collectivités participent donc au fonctionnement du service mutualisé. Le coût de revient des actes a été calculé en fonction du coût de fonctionnement annuel prévisionnel, corrigé du coefficient de pondération par acte par rapport au coût de revient d'un permis de construire (acte de référence) et aucune modification du prix n'est intervenue durant cette année.

Tarification

permis de construire :	300 €
déclaration préalable :	210 €
certificat d'urbanisme b :	132 €
permis d'aménager :	360 €
permis de démolir :	240 €

RÉGIE D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS

PRÊT DE MATÉRIEL ET MISE EN COMMUN DE MOYENS

Le service Régie d'entretien des espaces naturels communautaires en chiffres et en activités

27 personnes composent le service

1 chef de service,

11 personnes au parc des cytises (6 personnes en technique, 5 personnes en soins animalier), 13 personnes à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires :

1 chef de bureau, 6 agents en gestion des espaces verts, 3 agents en gestion des cours

d'eau, 3 agents en gestion du patrimoine arboré. 2 agents au prêt de matériel.

Le matériel (liste non exhaustive) :

2 tracteurs, 2 plateaux faucheurs, 1 broyeur de végétaux, 1 bras faucheur, 3 camions plateau, 2 camions tôle, 3 VL, 1 tondeuse autoportée pour grandes surfaces, 2 tondeuses autoportées petites surfaces, tondeuses autotractées, débroussailluses thermique et électriques, tronçonneuses souffleurs etc. 3 équipements pour les arboristes, 1 remorque herbagère, 1 plateau de transport pour le matériel.

Le service en activités :

Gestion et développement du parc des cytises, Gestion des espaces verts: L'anneau de la mémoire, Le musée de la grande guerre 14/18, Le site du 11/19, Les pistes de l'aérodrome de Bénifontaine, L'hôtel Communautaire, Les bureaux rue Lavoisier, Les bureaux rue Denis Cordonnier, L'école Paul Bert. Gestion du patrimoine arboré, Gestion des cours d'eau, Gestion du matériel de prêt aux communes.

Détail des demandes effectuées par les communes

Les communes concernées /Acheville, Aix-Noulette, Annay-sous-Lens, Angres, Avion, Bouvigny-Boyeffles, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Carency, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Fouquières-lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy Servins, Grenay, Harnes, Hulluch, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meuchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Servins, Souchez, Villers-au-Bois, Vendin-le-Vieil, Vimy, Wingles.

32 communes sur 36 ont recours au département prêt de matériel.

Les demandes s'échelonnent de 6 à 35 demandes/an/com-mune.

Nombre de demandes

Tables bois /	110
Barrières métalliques /	71
Chaises métalliques /	70
Chaises plastiques /	58
Dalles de moquette /	57
Grilles caddie /	48
Podiums /	47
PHR /	28
Tables métalliques /	24
Tentes /	10
Tribunes /	6

2016 / A retenir

Au parc des cytises

Ouverture de l'enclos pédagogique destiné à établir une proximité entre le visiteur, le personnel et les animaux,

Embauche d'un capacitaire à durée déterminée Goulven RIGAUX afin de former notre capacitaire en interne.

Création d'un parcours d'orientation

Création d'un nouvel espace de jeux pour enfants.

Au département de régie d'entretien

Déménagement de l'ensemble de l'équipe de régie ainsi que du matériel sur le site de Sains-en-Gohelle dans un bâtiment composé d'une zone de bureaux ainsi que d'un vaste entrepôt.

Investissement de près de 120 000€ pour l'acquisition de l'ensemble du matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts communautaires.

Le prêt de matériel aux communes

Ce département dans l'incertitude depuis plusieurs années se voit désormais pérennisé grâce à la politique de mutualisation des moyens. Un programme pluriannuel d'investissement de 150 000 € a été proposé au budget 2017.

RÉGIE D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS



Le prêt de matériel aux communes

Acquisition de nouveau matériel, tables, chaises, grilles etc. Un programme pluriannuel d'investissement de 150 000 € est prévu au budget 2017.

Matériel commandé en 2017 auprès de l'UGAP :

130 barrières de sécurité, 5 barrières de sécurité coulissantes
50 grilles d'exposition, 200 chaises

coques plastique, 50 tables pliantes, 10 tables et 20 bancs pliables type kermesse, 10 tables pliantes en résine de synthèse.

Montant global de 44 168,64 euros TTC

Acquisition d'une sono portable : 2 000 € TTC

LES OBJECTIFS 2017/2018

Au parc des cytises

- Création d'un parcours de santé,
- Aménagement d'un entrepôt,
- Création d'un city parc,
- Extension de la zone de jeux,
- Création d'un quai de déchargement,
- Maitrise d'œuvre pour l'aménagement paysager du site,
- Remplacements du ponton,
- Modification de l'enclos des porcs épics,
- Organisation des fêtes de Pâques,
- Organisation de la fête de la musique.

Au département de régie d'entretien

Continuité et perfectionnement des agents dans la gestion des espaces verts, formations de professionnalisation CACES, Gestion du patrimoine arboré de la boucle

18 en mutualisation avec la ville de LENS.



FOURRIÈRE ANIMALE

CHIFFRES CLÉS

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, sur RDV sauf les dimanches et jours fériés. En 2016, les agents de la fourrière ont capturé 590 chiens et 611 chats.

Chiffres chiens errants

Au total sur 2016, 590 chiens ont été trouvés errants sur la CALL dont 18 réquisitions. En incluant les données de Lillers et Burbure (2 communes conventionnées) où il y a eu 39 chiens, il y a donc un total de 629 chiens entrés.

284 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.

272 sont passés en adoption au sein de la SPA de Tilloy-Les-Mofflaines.

2 chiens ont été adoptés par la brigade cynophile de Lens.

Chiffres chats errants

611 chats ont été trouvés errants sur la CALL, 11 chats ont été restitués à leurs propriétaires.

130 chats sont passés en adoption au sein de la SPA de Tilloy-Les-Mofflaines.

La fourrière a effectué 190 sorties en astreinte.

RÉGLEMENTATION

Il est obligatoire que les propriétaires fassent identifier leurs animaux afin que les services compétents puissent les contacter au plus vite. La fourrière n'a pas vocation à prendre en charge les animaux destinés à l'abandon, pour cela il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.

De plus, pour éviter la prolifération de chats, il serait bénéfique de penser à la stérilisation.

Enfin, en cas de problème concernant l'errance d'un animal, il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du lieu de résidence. Celle-ci pourra apporter toutes les

informations nécessaires, y compris quant au fonctionnement de la fourrière.

MUTUALISATION

Sylvain ROBERT, Président de la CALL, et André KUCHCINSKI, Vice-Président en charge de la Mutualisation, ont souhaité que le partage de l'expertise des services communautaires vers les communes puisse fonctionner dès 2016.

Un groupe de travail ainsi que des échanges ont eu lieu sur l'errance des animaux et la fourrière. De cette demande est né un guide des procédures pour uniformiser la technique de travail sur le territoire de la CALL. Le code rural a été retranscrit au travers de ce guide. Des demandes d'expertises et d'approches de thématiques particulières ont été sollicitées sur les communes.

DES PROGRÈS AU RENDEZ-VOUS

L'organisation du fonctionnement de la fourrière, la relation de travail, et la sollicitation des interventions pour les animaux errants sont aujourd'hui uniformes.

Lors des réunions de travail, un accompagnement à la réalisation des conventions dites « chats libres » a permis à ce jour une mise en place de ces conventions sur certaines communes, ce qui permet aux associations de pouvoir stériliser ou castrer des chats, de les identifier, puis de les remettre dans leurs milieux au lieu de les placer en fourrière.

En une année, il y a eu 425 chats de moins entrés en fourrière.

Cette thématique a mis en avant le pouvoir de police du maire sur la problématique de l'errance, et l'obligation de ne pas laisser son animal divaguer : sur 1 an, 269 chiens de moins sont entrés en fourrière. Les chiffres sont positifs, la technique de travail entre la CALL et les communes ont limité les entrées en fourrière par des abandons illicites. Il y a un très grand travail de prox-

imité, des échanges entre les communes et une expertise de la CALL pour répondre au mieux sur des dossiers plus particuliers et trouver des solutions en adéquation avec la situation.

De plus, dans le cadre de l'évolution réglementaire permanente, un partenariat de travail a été mis en place avec les services de l'Etat, afin de pouvoir répondre au mieux sur des problématiques par une liste de référents de police selon le secteur.

629

chiens entrés en fourrière

611

chats entrés en fourrière

264

chiens restitués

2

adoptés par la police nationale

CREMATORIUM

Le crématorium est situé route de la Bassée 62880 Vendin-Le-Vieil

TARIFS 2016 :

Crémation adulte : 384 € TTC

Crémation enfant (- 10 ans) : 62 € TTC

Crémation d'un enfant mort-né : 80 € TTC

Crémation des ossements : 201 € TTC

Les tarifs n'ont pas évolué en 2016. Une évolution linéaire des tarifs est prévue à compter de 2017 et ce jusqu'à la mise aux normes des installations. Le site affiche les tarifs les plus bas des Hauts de France.

Pour l'année 2016, l'établissement a effectué un total de 2214 crémations, soit une évolution de plus de 17% par rapport à l'année 2015. 322 dispersions ont eu lieu au jardin du souvenir du crématorium.

Au 31 décembre 2016, le crématorium comptait 76 urnes en dépôt provisoire.

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

En fin d'année 2015, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a rendu un rapport de « faisabilité de la mise en conformité du site » suivant la nouvelle réglementation applicable en février 2018. Le choix de la configuration et de la technique envisagée a été acté au conseil communautaire de décembre 2015. En début d'année 2016, la question du mode de gestion du crématorium par le biais d'une délégation de service public est posée. L'étude est confiée à un cabinet spécialisé. Elle a été réalisée de mars à fin mai 2016. Le compte rendu est unanime, tous les indicateurs démontrent le savoir-faire du service public et un risque financier quasi nul. Le conseil communautaire de septembre 2016 validera la décision d'une continuité de service par le biais de la régie actuelle.

Le site a su répondre aux besoins des familles en deuil. Pour l'amélioration de

la qualité d'accueil et les entretiens de bâtiments, 19 jours de fermeture ont été nécessaires, dont une fermeture d'une semaine complète en octobre afin de réaliser des travaux d'étanchéité de toiture, de réhabilitation des salons d'attente, de rejointoiements d'une partie des façades, d'installation d'affichage dynamique pour l'information des familles, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour ne citer que les plus importants.

Pour le reste il s'agit de fermeture ponctuelle : entretien courant des équipements techniques de crémations ; fermeture d'une journée pour l'Euro 2016 (dont le site était sur l'axe Aérodrome – stade Félix Bollaert), et une journée pour un entretien complet des jardins du souvenir effectué par les agents du crématorium.

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES FAMILLES

Dans un souci continu d'amélioration de qualité du service public, les agents en place sont force de proposition et une nouvelle organisation sera présentée en début d'année 2017, qui de plus, se devra de mettre l'accent sur la professionnalisation des métiers, l'évolution et des pratiques et rites funéraires, l'arrivée du nouvel atelier de filtration des effluents gazeux rejetés à l'atmosphère.

Cette organisation prendra en compte également, les besoins actuels des familles de deuil, notamment sur la durée et le déroulement des cérémonies de recueils.

OBJECTIFS

Pour l'année 2017, les objectifs sont clairement identifiés. Hormis la phase de mise en conformité du site, la qualité du service public continuera par l'installation d'un système vidéo, équipement devenu essentiel dans les moments de recueils. La

sonorisation actuelle qui arrivera bientôt à ses 30 ans de service se verra également remplacée par du matériel actuel.

La professionnalisation des métiers et des renforts en effectifs devraient compléter cette démarche. La perspective étant d'assurer un service de qualité tant sur le point matériel que sur le point humain, avec un rapport qualité prix le plus avantageux pour les usagers, les projections financières sur les années à venir confirment cette tendance.

2214

crémations

322

dispersions des cendres

76

urnes en dépôt provisoire

AÉRODROME DE LENS-BÉNIFONTAINE

REMISE AUX NORMES

Suite à une inspection détaillée de la Direction Générale de l'Aviation Civile, l'agglomération a dû faire face à de gros travaux exceptionnels d'infrastructure qui concernent la remise aux normes du balisage des pistes et l'échange de la manche à air qui, « à bout de souffle » a rendu l'âme.



La Direction Générale de L'Aviation Civile par sa délégation Nord Pas de Calais à Lesquin est chargée de l'application du code de l'aviation civile dont notamment les règles de circulation des aéronefs et la conformité des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique comme celui de Lens-Bénifontaine. Concernant l'aérodrome, suite à de nouvelles règles, elle a demandé de mettre l'aérodrome aux nouvelles normes, ceci est en cours de finalisation et sera achevé courant 2017.

LA GESTION DU SITE

L'année 2016 a été marquée par un nombre important d'événements autour de l'aérodrome impactant la circulation des aéronefs sur ou

autour de l'aérodrome, et par exemple une opération importante de déminage au niveau du stade de football, des commémorations de la grande guerre et l'euro de football.

Plus de 20 journées de tontes ont été nécessaires pour maintenir le parfait état des pistes, voies de circulation et abords de

l'aérodrome. Le site a subi durant pratiquement 1 an une invasion de taupes sur une piste qui ont résisté durant plusieurs mois au traitement d'une société spécialisée.

10 réunions avec les autorités ont été organisées avec les principaux acteurs agissant sur l'aérodrome : DGAC, responsables techniques de la CALL, usagers de l'aérodrome, pompiers, société TOTAL ...

11 interventions d'entretien ou de réparation ont eu lieu sur le poste de distribution d'essence par des sociétés spécialisées.

SÉCURITÉ

Suite à l'accident entre un parachutiste et un ULM de nouveaux circuits

de descente pour les parachutistes ont été créés et l'aire de pose non réglementaire a été supprimée. Concernant les vols, aucun incident grave ou accident n'a été signalé sur l'aérodrome en 2016.

PORTES OUVERTES

Le 4 septembre 2016, l'association Aviation Passion a organisé une opération porte ouverte rassemblant une centaine de personnes ainsi que 20 avions originaires des aérodromes voisins et de Belgique.

AFFAIRES FONCIÈRES ET STRATÉGIE PATRIMONIALE

LES MISSIONS

Le service Affaires Foncières et Stratégie Patrimoniale, composé de 5 agents, est un service ressource chargé d'accompagner les services opérationnels de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre et la concrétisation des pro-

jets communautaires. Son intervention peut être requise lorsqu'il s'agit de maîtriser une emprise foncière, notamment par voie d'acquisition, lorsqu'il y a lieu de céder un terrain, de signer une convention de mise à disposition, de protéger les ouvrages de l'établissement intercommunal par la con-

stitution d'une servitude,

Parallèlement, le service foncier assure le référencement continu du patrimoine et enrichi les bases de données patrimoniales (taxes foncières, baux, plans, ...).

2016. A retenir

Les transactions foncières

Toutes les cessions de l'année 2016 ont concerné le Développement Economique. Les ventes de terrain ont représenté plus de 31 hectares.

Deux importantes implantations sont à noter :

La cession de 252 000 m² situés sur la Zone Industrielle des 14 à Avion au profit du groupe des « Mousquetaires ». Une plate-forme logistique de 67 000 m² y verra prochainement le jour.

La vente d'une emprise de 44 000 m² au profit de la SCCV Vendin-le-Vieil, sur le territoire de la commune du même nom face au Parc des Cytises et à l'aérodrome de Lens-Bénifontaine, pour l'aménagement de la zone commerciale POP'A Lens2.

Acquisition par l'établissement intercommunal du terrain destiné à l'accueil du Centre de Conservation du Louvre Lens.

Il s'agit d'un foncier de près de 5 hectares situé sur la commune de Liévin. A terme, le terrain destiné à l'accueil du Centre de Conservation sera cédé à l'État. Le solde du terrain sera mis à disposition de l'Établissement Public du Musée du Louvre afin de recevoir la base vie du chantier. Trois bâtiments communautaires ont également été cédés :

- ZAL du Champ Caudron à Mazingarbe au profit de la Société NORLEVAGE,
- Parc d'Activités de l'Alouette à Liévin au profit de la Carrosserie VINCENT,
- ZAL du Minopole à Bully-les-Mines pour la Société SOGEBAT.

Mise en œuvre du protocole agricole

Le second semestre de l'année 2016 a permis le lancement, dans le secteur Ouest de l'Agglomération, du processus final de restructuration foncière issu du protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles. L'objectif est de compenser, à l'issue d'accords amiables, les emprises foncières sur les terres agricoles localisées dans le périmètre de diverses opérations à vocation économique (Zone d'Activités Légères de Souchez, Pôle d'Excellence Sportif, Quadraparc II, etc ...).

Cette démarche s'appuie sur les partenariats établis avec les instances agricoles départementales et la SAFER Hauts de France.

Le référentiel patrimonial

L'enrichissement de la base patrimoniale s'est poursuivi en 2016. Par ailleurs, un important travail de maintenance des applications de gestion des Taxes Foncières et du cadastre a dû être réalisé compte tenu de l'intégration en 2016 de la part intercommunale dans le calcul de la Taxe Foncière.

AFFAIRES FONCIÈRES ET STRATÉGIE PATRIMONIALE



Objectifs pour 2017

- Elaborer un projet de Service en cohérence avec le projet de la Direction Générale chargée de l'Administration Générale.
- Finaliser l'application du protocole agricole dans le secteur des communes d'Aix-Noulette, Bully-les-Mines et Grenay.
- Appréhender la modification des seuils de consultation des Domaines applicable au 1er janvier 2017.
- Les acquisitions dont le prix est inférieur à 180 000€ ne pourront plus faire l'objet d'une demande d'évaluation auprès du service des Domaines. L'exploitation des valeurs foncières fournies par l'administration fiscale, qui sera réalisée par le référent patrimoine, permettra d'estimer au plus juste la valeur des biens que la CALL envisage d'acquérir.

ASSEMBLÉES

Le service des Assemblées est composé de huit agents répartis en trois pôles.

PÔLE ASSEMBLÉES

Quatre agents organisent les assemblées délibérantes (commissions préparatoires, bureaux, conseils) en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, etc), pendant (secrétariat des séances, pouvoir, vote, etc) et en aval des séances (contrôle de légalité des actes, conception des registres et mise à disposition du public, affichage légal).

Le Conseil et le Bureau

Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'institution. Il regroupe les 96 élus des 36 communes qui composent l'agglomération. Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif. Il est composé de 36 élus. *Sur l'année 2016, huit réunions de Bureau et huit réunions de Conseil ont été organisées, traitant 359 projets de délibérations.*

Les commissions thématiques

Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions.

Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.

Les commissions sont un préalable aux réunions de Bureau et de Conseil. Elles sont cinq, composées par grandes thématiques : finances et administration générale, cohésion territoriale, services à la population et développement durable, économie et attractivité et aménagement du territoire.

PÔLE LOGISTIQUE ET REPROGRAPHIE

Composé de deux agents, le pôle assure des missions variées qui concourent au bon fonctionnement interne de la collectivité :

- Assurer tous travaux de reprographie en lien avec les assemblées délibérantes, tels que les documents de travail des instances décisionnelles
- Assurer les travaux d'impression volumineux pour les services de la collectivité
- Gérer et suivre les stocks de fournitures administratives
- Gérer la distribution du courrier (départ-arrivée)
- Assumer le rôle d'appariteur dans le cadre des réunions, y compris la gestion de la régie/sonorisation.

Le pôle poursuit également sa mission de gestion de l'archivage communautaire, ce qui permet de garantir la transparence de l'action publique, les droits de l'administration et des usagers et constitue dès lors la mémoire locale et nationale.

PÔLE ACCUEIL

Les locaux de l'Agglomération sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Deux agents assurent l'accueil physique et téléphonique dans les locaux principaux de la rue Sembat, garantissant ainsi le lien permanent avec les citoyens. La mission du pôle consiste également en l'enregistrement des flux de courriers entrants et sortants, en la gestion des réservations de salles de réunion et en diverses tâches administratives en appui au pôle des Assemblées.

2016. A RETENIR

Dématérialisation

Le service s'empare du numérique en portant la réflexion de la mise en place d'une plateforme dématérialisée permettant à la fois de fluidifier les échanges quotidiens avec les services de l'Etat (dématérialisation des actes) et de rendre plus instantanée la communication avec les élus.

En modernisant les process, cette démarche a vocation à faire gagner du temps aux services et utilisateurs, tout en garantissant davantage de sécurité, et devrait permettre, lors de son déploiement futur, de réaliser des économies (frais postaux, papeterie, temps agents, etc).

Mise en conformité des statuts de l'Institution

La loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République a étendu les compétences optionnelles des communautés d'agglomération et leur a attribué de nouvelles compétences obligatoires.

Le Pôle des Assemblées a porté la mise en conformité des statuts de l'Agglomération, en engageant de septembre à décembre un travail collaboratif associant services et élus. Les commissions thématiques de novembre ont d'ailleurs été dédiées à ce sujet. Le Conseil du 13 décembre a ainsi délibéré sur les modifications statutaires.

FINANCES

ORGANISATION

La Direction des Finances se compose de 12 agents. L'activité est aujourd'hui répartie sur 3 services :

La coordination budgétaire

L'exécution budgétaire

La gestion patrimoniale et la qualité comptable

Depuis juillet 2016 le service paie a réintégré la Direction des Ressources Humaines.

Au niveau comptable, l'activité du service transparaît notamment dans les statistiques relatives au nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice.

Mandats : 12 831

Titres : 3 181

Le résultat global de l'exercice 2016 s'élève à 36 124 887.37 € et se compose de deux soldes :

- 24 611 700.43 €

en section de fonctionnement

- 11 513 186.94 €

en section d'investissement.

LES RESSOURCES FISCALES 2016

Les recettes d'origine fiscale comportent désormais des impôts ménages, dans les recettes fiscales de substitution à la suppression de la taxe professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises sont assujetties à la nouvelle contribution économique territoriale (CET) qui vient désormais remplacer l'ancienne taxe professionnelle.

Si pour les collectivités locales l'année 2010 constituait une année de transition : une compensation-relais leur a été versée par l'Etat, à partir de 2011, celles-ci ont bénéficié d'un nouveau panier de ressources et de la mise en place de mécanismes de garantie :

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) / 8 677 057 €

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) / 16 020 133 €

- Taxe d'habitation / 27 609 472 €

- Taxe sur le foncier non bâti et taxe additionnelle / 310 157 €

- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) / 2 409 512 €

- Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) / 672 502 €

55 698 833 €

Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) 9 973 389.92 €

Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) 5 244 091.00 €

En 2016, la Communauté d'Agglomération a également perçu le FPIC pour la cinquième année.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

Cette solidarité au sein du bloc communal est mise en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 2 695 639 €

En 2016, la Direction des Finances a poursuivi la mise en œuvre de la dématérialisation des pièces comptables avec l'objectif d'aller vers la full démat (signature électronique, dématérialisation des pièces justificatives, etc...) en 2017.

12 831

mandats émis

3 181

titres émis

• Annexe 1 P 81
tableaux des dépenses et recettes des mandats et titres émis .

• Annexe 2 P 81
les dépenses d'équipement

SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) a été créée en mai 2016 suite à une refonte de l'organisation. Elle regroupe deux services qui exerçaient précédemment leur activité séparément dans d'autres branches de l'organigramme. La direction a également pour mission une activité nouvelle liée à la stratégie numérique de l'agglomération.

SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique assure son rôle de prestataire de service auprès des 220 utilisateurs internes et externes de la collectivité. Soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux sont les principales missions.

Avec plus de 1000 interventions annuelles dont une soixantaine en déploiement et renouvellement de machines, le service gère également la continuité de service en assurant des contrats de maintenance sur plus de 25 serveurs et progiciels de tout type. La majeure partie est auto hébergée, ce qui implique une grande autonomie et des compétences multiples.

2016. A retenir

Ressources humaines

L'année 2016 fut une année de transition marquée par les départs en retraite de deux cadres du service. Le remplacement de l'un d'entre eux a fait l'objet d'un jury de recrutement en juillet 2016, et l'arrivée du lauréat en janvier 2017. Un poste de travail de secrétariat du service informatique a été constitué en février 2016.

Les missions de ce poste ont été étendues à celles de l'assistance de direction dès la création de celle-ci.

Extrapole

Outre les tâches quotidiennes de dépannage et d'assistance aux utilisateurs, les déploiements et la mise à jour des versions des systèmes d'exploitation, la maintenance et la supervision des réseaux et de la téléphonie, il a été opéré une migration progressive des données de l'extranet « Extrapole » vers sa nouvelle architecture.

Un travail long nécessitant une réplique parfaite des données et une

restructuration complète du squelette de l'applicatif.

Poursuite de la dématérialisation

Pour les domaines fonctionnels des Ressources Humaines et de la Gestion Financière, la préparation à la migration des applications en fin d'année 2016 a permis de poursuivre la dématérialisation des documents et de la signature des élus.

Operis

La compétence de gestion des droits des sols ayant été transférée à la CALL, il a été procédé à l'acquisition, au paramétrage et la formation de la solution OPERIS.

Papyrus

Pour permettre l'ouverture de « Papyrus » (application de revue de presse et de veille documentaire hébergée en interne) aux personnes extérieures à la collectivité, il a fallu sécuriser l'accès au réseau.

Objectifs 2017

Evolutions techniques

Virtualisation du Système d'Information Géographique, dématérialisation et la signature électronique des élus, intégration du portail des factures électroniques, solutions de sécurisation réseaux, modernisation du parc informatique, le cartable électronique des élus, dématérialisation totale de la gestion financière et gestion des ressources humaines par la mise en place d'une

gestion électronique de documents, travaux du Louvre Lens Vallée, renouvellement des copieurs dont celui de gros volume de la reprographie, et modernisation technique et sécuritaire des sites de Télé-Gohelle et du service Pays d'Art et d'Histoire.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

INFORMATION ET NUMÉRIQUE

Le service a pour mission l'intégration des données territoriales géolocalisées nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté d'agglomération. Il travaille à différentes échelles, sur son propre

périmètre mais également sur l'espace régional voire national. Son objectif principal est l'intégration de différents référentiels géographiques (fonds de cartes, plan de ville, données institutionnelles,...). Le service SIG a vu son effectif réduit avec le départ

du chargé d'études SIG à la fin du premier semestre 2016. A l'origine constitué de 3 agents à plein temps, le service a dû adapter son fonctionnement et ses missions afin d'assurer la qualité des outils et des données fournies à ses 150 utilisateurs.

2016. A retenir

- Création de supports de communication et de diffusion de l'information pour l'analyse du territoire

Des services de cartes web accessibles depuis un simple navigateur internet ont été publiés notamment sur les thèmes du foncier et du développement économique ; des cartes thématiques sur l'ensemble des compétences du territoire communautaire ont été produites pour appuyer et illustrer les dossiers des services mais aussi des communes, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, la politique de la ville, le développement économique et le tourisme. Le service Communication a retravaillé ces documents dans de nombreuses publications notamment pour la promotion du territoire ; des applications web (WebApps) ont été déployées. L'exemple de l'application (<http://arcg.is/2slwiuF>), dédiée aux secteurs de collecte des déchets, a reçu près de 9 000 visites sur le premier mois de sa diffusion.

- Le développement du Système d'Information Géographique collaboratif

5 nouvelles communes qui ont rejoint les SIG ArcOpole, soit 12 utilisateurs supplémentaires ;
Le client lourd bureautique (ARCMAP)

a fait l'objet d'une évolution de version (niveau de licence supérieur) afin d'automatiser et de faciliter les traitements les plus lourds sur les données complexes ;

Le service a poursuivi son travail d'automatisation de tâches récurrentes (intégration du cadastre et des réseaux, découpages en lots pour les communes, téléchargement des données,...) afin de réduire les moyens humains consacrés à cette charge.

Des formations spécifiques et un accompagnement par le fournisseur de la solution SIG sous forme de prestations de services et d'expertise ont permis ces développements.

La mise aux normes des documents d'urbanisme

Le service avait réalisé en 2015 la numérisation des documents d'urbanisme des 36 communes sur la base des éléments fournis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). La mise aux normes au format standard national « CNIG » (Conseil National de l'Information Géographique) a été réalisée sur une partie des communes et contrôlée sur le Géoportail de l'urbanisme. L'objectif est de faciliter l'accès aux données pour les services, et notamment le service

Autorisations du Droit des Sols. Les communes peuvent bénéficier de cette nouvelle donnée dans une application ArcOpole dédiée. Cette démarche facilitera le dépôt des documents d'urbanisme de manière dématérialisée par les communes sur le géoportail national de l'urbanisme prévue en 2020.

L'administration de l'extranet communautaire (EXTRAPOLE) couvre plusieurs niveaux :

Gestion des utilisateurs (création, droits, mots de passe...) ; Relation avec le prestataire de la solution (continuité du service, de mises à jour logicielles, de corrections des problèmes,...) ; Gestion de la base documentaire (espaces dédiés à la communication avec les élus, à la diffusion d'études,...) ;

Création et administration des espaces collaboratifs en interne et en externe (espaces dédiés au peuplement et à l'habitat, Déploiement de la fibre, Plan Climat Air Energie Territorial, ...). Deux espaces supplémentaires ont été créés dans le cadre de la mutualisation : un premier pour la gestion et la communication autour des groupements de commandes avec les communes et un second pour animer les échanges sur la réforme des Déclarations de Travaux (DT-DICT) .

SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

Objectifs 2017

La migration de l'architecture matérielle et logicielle du SIG

Afin de pouvoir continuer de faire évoluer les outils proposés aux utilisateurs en interne et dans les communes, il sera nécessaire de faire l'acquisition de nouvelles machines virtualisées et d'installer la nouvelle génération de la plate-forme géographique collaborative (ARCGIS).

L'amplification des processus de dématérialisation des documents de la collectivité en 2017

L'engagement des procédures administratives initié en fin d'année 2016 afin de pouvoir assurer le renouvellement de la plateforme Extrapole.

Il s'agira dans un premier temps de migrer une partie des données existantes encore d'actualité sur la nouvelle solution et dans un second temps d'apporter de nouveaux outils dans l'objectif de développer et d'amplifier le travail collaboratif entre les services, avec les communes et les partenaires extérieurs. Le cartable électronique des élus avec une solution de dématérialisation des convocations et des documents de travail et la perspective de dématérialisation totale des assemblées à terme.

LE TRÈS HAUT DÉBIT



Face à un nombre croissant d'objets connectés et à des applications du web ne se satisfaisant plus d'une simple connexion ADSL (interactivité, accès au cloud), le Très Haut Débit devient pour les professionnels mais aussi pour les particuliers un besoin que le gouvernement français avait défini comme une nécessité à combler pour 2025 à l'échelle du territoire national.

A l'échelle de l'agglomération, deux démarches issues d'initiatives privées sont engagées, et visent un calendrier plus ambitieux. Ces démarches permettront d'atteindre l'objectif, sans dépenser un seul euro d'argent public. La Communauté d'Agglomération intervient auprès des deux opérateurs déployeurs de réseau dans l'intérêt de la population.

La situation de la couverture, et les plans d'action des deux opérateurs sont résumées ci-après. Ils visent dans les deux cas des débits supérieurs à 100 Mbits/s :

ORANGE

Orange présente un objectif de couverture de 100% en fibre optique pour les 92 000 logements des 36 communes en 2020, avec une éligibilité au plus tard en 2022, totalement libre de fournisseur d'accès internet.

La planification est annuelle.

La phase 1 (Lens, Liévin) a été lancée en 2012 ; la phase 2 (Avion) en 2014 ; la phase 3 (Annay-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens, Harnes, Sallaumines, Vendin-le-Vieil) au premier semestre 2015 ; la phase 4 (Méricourt, Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Wingles, Sains-en-Gohelle, Mazingarbe, Givenchy-en-Gohelle) au second semestre 2015 ; les discussions pour les 5 communes de la phase 5 ont été menées au second semestre 2016 ; elles ont abouti au choix des communes d'Acheville, Bénifontaine, Estevelles, Meurchin, Villers-au-Bois.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE



Cela porte à 22 sur 36 le nombre de communes dont le développement (études et travaux) du Très Haut Débit fibre a été engagé.

SFR - NUMÉRICABLE

SFR (groupe Altice), fournisseur d'accès Internet, ayant repris sous son enseigne le réseau du câblo-opérateur Numéricable présent sur le territoire depuis 1989, a signé une convention de déploiement avec la CALL début septembre 2015. Elle concerne 24 communes déjà couvertes. Les 72000 foyers concernés pourront, via un abonnement à cet opérateur, bénéficier d'une modernisation du réseau, dont une partie importante sera remplacée par de la fibre optique. La première tranche de modernisation a eu lieu de juin à fin 2016 pour les 12 premières communes : Sallaumines,

Avion, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Vendin-le-Vieil, Méricourt, Loison-sous-Lens, Lens, Fouquières-lez-Lens, ainsi qu'une augmentation de débit pour Liévin.

Les 12 autres communes ont leur échéance avant fin 2017 : Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Souchez, Vimy.

A noter que le démarrage des études ne signifie pas éligibilité au Très Haut Débit immédiate. Les riverains seront probablement témoins des travaux dans leur commune, mais il faudra qu'ils soient encore un peu patients avant de pouvoir contracter un abonnement. Un déploiement dure entre 18 et 24 mois.

LES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES (EPN)

Pour mémoire, la Communauté d'agglomération a initié début 2011 le projet des Espaces Publics Numériques Louvre-Lens (EPN Louvre-Lens), en partenariat avec la Caisse des Dépôts (CDC), la Région Nord-Pas-de-Calais (de l'époque) et l'Éducation Nationale. Ce projet a permis l'implantation de 19 espaces numériques de dernière génération dans des écoles de l'agglomération Lens-Liévin, dont les derniers ont ouvert leurs portes en décembre 2014.

En 2016, le service communication a donc continué d'assurer la mission de suivi et d'exécution budgétaire des subventions versées

aux communes pour la création des EPN Louvre-Lens, mission qui durera jusqu'en 2017. Le service communication a également accompagné avec la DSI&N la visite en juillet 2016 de plusieurs espaces par la Directrice de la Mission Région Numérique.

L'aide financière versée courant 2016 par la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'aide au fonctionnement de ces espaces se chiffre à 2900,38 €. Ce chiffre est bien inférieur à celui de 2015 compte tenu de l'approche de la fin de l'accompagnement financier.

COMMUNICATION & MARKETING TERRITORIAL

La direction de la communication a vu le périmètre de ses missions redessiné autour de deux services : le service information et communication et le service audiovisuel. La direction de la communication assume désormais une véritable fonction communication et marketing dédiée au faire savoir et à la valorisation du territoire, de ses totems et grands événements, elle donne corps et valorise les réalisations issues des délibérations et les événements. Aujourd'hui la direction de la communication dispose d'un panel d'outils de diffusion multi-média – Audiovisuel - TV - Radio - Journal – Web – Réseaux sociaux – Publicité PQR

LE SERVICE INFORMATION & COMMUNICATION

Le Service Information est un producteur et un diffuseur d'information fiable, régulier. Il valorise les actions et réalisations décidées par l'exécutif en lien étroit avec le cabinet, les directions générales adjointes et les partenaires. Il met en perspective toutes les facettes de l'action communautaire. Son action cible en premier lieu les habitants de son territoire mais la volonté est aussi de véhiculer une image positive de l'Agglomération au-delà de ses 36 communes. Le service s'appuie sur une équipe de 3 personnes dont les profils généralistes

permettent de couvrir des compétences très larges : publication, rédaction, programmation web, signalétique, audiovisuel, conception graphique, relations presse, protocole ...

Le service est également fortement associé à l'organisation d'événements et manifestations diverses, organisés par les communes ou les organismes consulaires.

2016. A retenir

NOUVELLE MAQUETTE POUR LE JOURNAL "L'INFO DE L'AGGLO"

Le magazine de la structure, intitulé l'Info de l'Agglo, est paru à 5 reprises au cours de l'année écoulée. Ce journal tiré à 100 000 exemplaires est distribué en toutes boîtes. En 2016, la maquette a été complètement refaite. Le magazine a ainsi été modernisé et son contenu s'en trouve plus aéré et davantage varié.

PUBLICATIONS

La réalisation des plaquettes et des publications de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est internalisée, l'impression relève du service AMG ou de l'imprimerie L'Artésienne. La conception de supports est confiée au service communication pour les besoins des différents services communautaires et touchant de multiples thématiques (environnement, habitat, patrimoine, dév éco...).

EVENEMENT PHARE : L'EURO 2016

En 2016, le service a été mobilisé à l'occasion de l'Euro 2016. En amont, le service a été associé à la création d'outils de communication, notamment le site internet de Lens ville hôte. Un stand était tenu sur la fanzone et le service a relayé toute l'actualité du site de Lens sur les réseaux sociaux et sur divers supports de communication. Les articles et vidéos publiés sur facebook ont, par exemple, connu un vif succès. La CALL, de par son investissement et celui de ses services, a contribué au succès de l'Euro 2016 à Lens.

WEB

L'année écoulée a aussi été mise à profit pour travailler sur la vitrine web de la CALL : son site internet. L'ancien site, obsolète, ne disposait plus de l'ergonomie adéquate et des exigences techniques attendues de nos jours.

Sa conception technique est le résultat d'un travail commun entre la Direction de la communication et l'agence AUDACE. Dossier transversal et de longue haleine, la conception du site s'est prolongée au premier semestre de l'année 2017.

EVENEMENTIELS

Le service communication a participé à l'organisation ou organisé de multiples opérations au cours de l'année 2016 (Village des sciences, valorisation des clusters, aménagements sur les ZI, conférences de presse...). Il a géré diverses inaugurations, prenant en charge des aspects protocolaires, gérant les relations presse (rédaction de communiqué et dossiers de presse, organisation d'interviewes...). Le service communication a été associé également à la planification de divers événements populaires (Route du Louvre...)

COMMUNICATION & MARKETING TERRITORIAL

LE SERVICE AUDIOVISUEL TV GOHELLE

Le service audiovisuel de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est composé des 4 agents de la chaîne d'infos locales Télégothelle. Il assure la promotion du territoire via son antenne et la diffusion de films de promotion du territoire. Le service d'information est avant tout pédagogique. Il permet d'expliquer les orientations prises par l'exécutif communal et de rendre compte des actions. Il assure également une mission d'information sur les événements culturels et sportifs proposés par les communes comme sur les initiatives des associations du territoire.

En 2016, à l'occasion de la couverture de l'Euro 2016, Télégothelle a mis en place une nouvelle programmation.

Autour d'un JT complètement revu, l'actualité du territoire apparaît désormais sous forme de reportages, de brèves et de rubriques.

Les différents reportages tournés et montés par les agents chaque jour sont diffusés lors d'un JT hebdomadaire présenté et animé par les agents de l'équipe et des intervenants extérieurs, composé essentiellement des journalistes des radios associatives de l'agglomération; RBM et Radio plus, notamment. Chaque JT accueille

désormais un invité.

Chaque semaine près de 12 reportages sont produits, soit plus de 50 sujets mensuels sur le territoire.

Le JT est suivi d'une émission cinéma fournie par l'Agence Ciné gratuitement chaque semaine et d'un documentaire régional.

Depuis deux ans, l'effort financier de la Call a permis à TV Gohelle de se doter d'une régie numérique et de 3 nouvelles caméras.

Cette modernisation nécessaire vers le tout numérique permet à la chaîne d'être présente sur le web et les réseaux sociaux.

Avec l'Euro 2016, TV Gohelle a produit de nouvelles émissions et tourné en extérieur, au cœur de la fan zone de Lens.

Autour de l'émission OSL "on se lance !", les interviews de sportifs, du public, d'élus du territoire, de commerçants, d'associations ont fait de cette émission un véritable succès partagé dans le monde entier. Avec l'Euro 2016, les clips et reportages produits ont enregistré 1 million de vues sur facebook et youtube.

FORMATION DES JEUNES

En 2016, TV Gohelle a accueilli 8 jeunes en formation, issus des bacs pro et IUT de l'agglomération ou en formation type master de l'université de Valenciennes. La chaîne leur permet d'assurer toutes

les fonctions audiovisuelles; écriture, tournage, interview, montage et pour certains, la présentation de brèves lors du JT. Cette transmission des connaissances et des techniques par les agents de TV Gohelle est assez rare dans le milieu audiovisuel pour être soulignée.

MUTUALISATION AVEC LES SERVICES DES COMMUNES

La participation des communes dans la production du JT via leur service communication permet de mieux relayer leurs informations. TvGohelle reçoit ainsi des images prêtes à monter et utilisées dans la production du JT. Ce système d'échanges de données sera amélioré.

Télégothelle reste avant tout une télévision citoyenne dont la charte de déontologie est proche de celle adoptée par les radios associatives membres de la FRANF. En 2016, le CSA (Conseil supérieur de l'Audiovisuel) a renouvelé sa convention qui permet à la chaîne de diffuser.

Objectifs 2017

Réseaux sociaux et Web

Désormais l'agglomération est présente sur les principaux réseaux sociaux; twitter, facebook.

Le Parc des Cytises dispose également d'un compte facebook alimenté directement par les agents du parc.

Cette activité participe à une meilleure pénétration des informations émises auprès des publics cibles mais également à un meilleur relais des informations produites par les communes et les partenaires. En 2017, cette fonction se professionnaliser davantage.

Radios locales

La convention signée entre la Call et les radios locales atteindra sa maturité en 2017. Cette présence sur les ondes permettra aux auditeurs de mieux appréhender et comprendre les compétences de la Communauté d'agglomération.

DOCUMENTATION

LES MISSIONS

Le service de la Documentation dont la mission essentielle est de collecter, traiter puis diffuser une information fiable et précise aux services de la Communauté, constitue un appui logistique aux activités des services utilisateurs : réponse rapide d'informations brutes telles que textes législatifs ou réglementaires... et une aide à la prise de décision : dossiers documentaires ...

UNE INFORMATION CIBLÉE ET ENRICHIE

Face aux flux d'informations toujours plus denses et à la nécessité pour les techniciens d'être informés rapidement, il est apparu indispensable de développer un outil documentaire anticipant leurs besoins d'informations. Le service Documentation a donc mis en place, depuis 3 ans, un portail documentaire : Papyrus.

(8 851 notices sont ainsi venues l'enrichir en 2016). Une veille législative, réglementaire, jurisprudentielle ..., délivrée par message électronique, informe quotidiennement les utilisateurs ; elle couvre également les différents domaines d'actualités de la compétence de la collectivité.

Tenant compte de cette expertise communautaire, Papyrus figure d'ores et déjà au schéma de mutualisation de la CALL. En octobre 2016, il a été présenté aux représentants des communes qui ont



Il contribue par son rôle de veille et d'alerte à anticiper les changements susceptibles d'affecter le fonctionnement et les compétences de la collectivité : veille juridique, revue de presse ... ainsi qu'au développement des compétences des utilisateurs ; les informations nécessaires à la mise à jour de leurs connaissances contribuent à leur formation continue.

Cet intranet documentaire, géré par le service, n'a cessé de s'élargir durant l'année 2016, offrant une information ciblée et enrichie à la consultation ; plus de 55 000 notices y sont recensées, qu'il s'agisse de la presse régionale, nationale, de revues professionnelles techniques ou juridiques, ou encore de références bibliographiques issues de la bibliothèque de la collectivité

manifesté un intérêt certain.

Nonobstant la gestion courante : gestion des abonnements, achat des ouvrages nécessaires aux services, gestion de la bibliothèque ..., le service Documentation de la CALL va poursuivre durant l'année 2017 le processus d'ouverture de Papyrus aux communes.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

ASSURANCES

Pour les quatre contrats d'assurance gérés par le service, le montant total des primes s'est élevé en 2016, à 266 662 € soit une diminution de 3,65 % par rapport aux primes 2015.

L'activité « sinistres » représente 39 dossiers traités, chiffre stable par rapport à 2015, répartis comme suit :

16 sinistres en responsabilité civile dont 10 concernant des inondations chez les particuliers, 23 sinistres affectant les bâtiments (6 en dommages aux biens) et la flotte automobile de la CALL (17 sinistres véhicules)

ACTIVITÉ DE CONSEIL JURIDIQUE AUX SERVICES

Le service a été sollicité sur 42 questions intéressant divers domaines de compétences (ressources humaines, finances publiques, foncier, assainissement, développement économique, tourisme, développement durable). Ces questions ont fait l'objet d'un traitement soit en interne soit par le recours à l'avocat (23 400 €). Il est à noter une baisse des honoraires d'avocats (-17%) :

17 consultations ont été menées en interne par le service soit environ 40 % des questions soulevées par les services de la CALL.

13 consultations (30 % des questions) ont été portées à l'examen du cabinet d'avocats GROS & HICTER à Lille pour un montant total de 19 743 €.

12 consultations (30 % des questions) ont été traitées par l'avocat au titre de l'assistance juridique ponctuelle rémunérée à hauteur de 3 657 €.

CONTENTIEUX

Six nouveaux contentieux ont été enregistrés en 2016.

- Deux recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, aux fins d'annulation de délibérations du Conseil Communautaire engagés l'un engagé par la société Relais Frigorifique A 21 dans le cadre d'une vente d'un terrain à la société Contrôle Technique Poids Lourds du Valenciennois, l'autre par les élus du groupe Front National concernant le vote du budget primitif 2016 ; Coût des honoraires avocat : 3 656 €.

- Deux recours en plein contentieux devant le tribunal administratif de Lille engagés par les victimes d'inondations en vue d'obtenir la réparation des préjudices qu'elles ont subis ; les honoraires des avocats sont pris en charge par l'assureur de la CALL en responsabilité civile.

- Un recours devant le tribunal correctionnel d'Arras en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité dans le cadre de la conduite d'un aéronef non conforme aux règles de sécurité ; pas d'honoraires avocat.

- Un recours devant le tribunal des affaires de sécurité sociale engagé par la CALL et le Comité d'œuvres sociales qui contestent la procédure de redressement URSAFF ; coût des honoraires avocats : 900 €.

14 procédures judiciaires ont été engagées pour l'expulsion des gens du voyage installés illicitement sur des terrains communautaires et ont coûté à la collectivité 10 428 €, y compris les honoraires d'huissier soit une baisse d'environ 20 % par rapport à 2015.

39

dossiers sinistres traités

-17%

*baisse des honoraires
"Avocats" / 2015*

6

Contentieux enregistrés

14

procédures judiciaires engagées

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

Focus sur deux Réformes

Les deux réformes présentées ci-dessous répondent à un double enjeu de démocratie et de transparence, visant dès lors à rapprocher les politiques publiques des citoyens et à répondre aux attentes de la société civile.

Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

Ce texte dont l'objectif est de créer une fonction publique exemplaire, réaffirme les valeurs portées par la fonction publique (dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité). Il consacre également le respect de la laïcité. Sur le plan des obligations, les agents publics nommés sur des emplois de responsabilité exposés à des risques de conflits d'intérêts doivent déposer une déclaration d'intérêts auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Par ailleurs, de nouvelles règles sont introduites : prévention des conflits d'intérêts, nouvelle protection pour les lanceurs d'alerte, renforcement des règles sur le cumul d'activités et les départs vers le secteur privé. Enfin, un nouveau droit est créé

pour les agents : celui de bénéficier des conseils du référent-déontologue que la collectivité est tenue de désigner.

Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique

Ce texte instaure le principe d'un open data par défaut c'est-à-dire l'ouverture, par défaut, des données publiques. Cela présente des avantages immédiats comme l'accès direct aux informations relatives aux services de la collectivité, l'amélioration de l'accès à des documents administratifs.

Son objectif est une publication en ligne progressive des principaux documents administratifs sur une période de deux ans (soit au plus tard octobre 2018) pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Cette règle s'appliquera en matière de subventions publiques : à compter du 1er août 2017, pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, la CALL devra diffuser en open data les « données essentielles des conventions de subventions ».

COMMANDE PUBLIQUE

Le service commande publique est composé de quatre agents.

L'aboutissement des projets de l'Institution se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics.

Formalisés ou à procédure adaptée, ces marchés sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, de l'achat de fournitures ou de

la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence transmis soit dans un Journal d'Annonces Légales (JAL), soit au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou/et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sont consultables sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com ou sur

le site internet de l'agglomération (www.communaupole-lenslievin.fr).

Le nombre de marchés inférieurs à 20 000 € HT et notifiés en 2016 s'élève à 225.

Le recensement obligatoire effectué avant le 31 mars de chaque année fait apparaître, pour 2016 la répartition suivante (commande supérieure à 20 000 € HT).

2016. A retenir

Schéma de Mutualisation

Le Conseil du 13 décembre 2016 a adopté le schéma de mutualisation pour l'intercommunalité. A travers son axe commande publique, il s'agit d'établir, avec les communes membres, des groupements de commandes et également d'apporter en matière de commande publique une expertise auprès de celles-ci.

Un premier groupement de commandes sur la fourniture de sel de déneigement a été lancé le 23 novembre 2016 avec 17 communes membres.

La Collecte des Déchets

En 2012, la société Nicollin a été attributaire du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la CALL et exploitation de déchèteries. Ce marché arrivait à échéance le 3 octobre 2016. Suite à une étude d'optimisation de la gestion des déchets, de nouvelles consultations ont donc été lancées afin d'assurer une continuité du service public.

Le nouveau marché, conclu jusqu'au 31 décembre 2024, a été attribué à la société Nicollin pour un montant de 120 641 349,88 € HT.

Par ailleurs, un marché de fourniture d'équipements de pré-collecte a été notifié.

D'une durée de quatre ans (un an, reconductible trois fois), il se décompose en quatre lots :

- Lot n°1 : Fourniture de bacs roulants pour la collecte des OMR et des recyclables, attribué à la société Schaeffer pour un montant de 180 147 € HT.
- Lot n°2 : Fourniture de sacs plastiques jaunes et bordeaux pour la collecte des secteurs centre-ville, attribué à la société Plastiques et Tissages de Luneray pour un montant de 66 688,12 € H.T
- Lot n°3 : Fourniture de bornes d'apport volontaire aériennes, attribué à la société UTPM pour un montant de 286 080,00 € H.T
- Lot n°4 : Fourniture de bornes d'apport volontaire enterrées, attribué à la société Astech pour un montant de 95 558,00 € H.T

COMMANDE PUBLIQUE

FOCUS Evolutions Législatives et Réglementaires

Entré en vigueur le 1er avril 2016, le décret du 25 mars 2016 fait suite à l'ordonnance du 25 juillet 2015 adoptée en application des directives européennes.

Le décret prévoit plusieurs nouveaux véhicules juridiques : la procédure concurrentielle avec négociation, le partenariat d'innovation, la consécration des consultations préalables du marché (la pratique du sourcing).

Il offre dorénavant plus de souplesse dans les appels d'offres ou les procédures adaptées sans négociation, l'acheteur pouvant autoriser tous les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié et identique pour tous, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

A noter également que la « full » dématérialisation de la commande est fixée au 1er octobre 2018.

Par ailleurs, deux arrêts du Conseil d'Etat méritent d'être relevés :

1. Un arrêt du 17 octobre 2016 sanctionne le manquement à l'obligation faite à l'acheteur de suspendre la signature du marché lorsqu'un référé précontractuel est dirigé contre la procédure de passation.
2. Dans un arrêt du 28 septembre 2016, la Haute Juridiction rappelle que, dans le cadre d'un marché public, ne sont pas communicables les documents administratifs reflétant la stratégie commerciale de l'entreprise et donc susceptibles de porter atteinte au secret industriel et commercial.

- En annexes 3 et 4, P.82 les marchés notifiés en 2016 par procédure et par catégorie.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS SOCIALES

ACTIVITÉS DU SERVICE ET INDICATEURS

- Mise en place d'un accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne
- Gestion des carrières et de la paie réglementaire (recrutement, avancement, départ...)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés)
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du dialogue social (6 comités techniques en 2016, 3 CHSCT et plusieurs groupes de travail thématiques : RIFSEEP, risques psychosociaux...)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : 139 visites médicales en 2016
- Gestion des recrutements (profils de postes, organisation des jurys...)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel
- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emplois : 594 demandes
- Gestion des stages-école : 153 demandes, 47 acceptations

RÉALISATIONS 2016

- Mise en place du RIFSEEP pour l'année 2017,
- Mise en place du transfert prime-point pour les catégories A (filiale administrative) et B,
- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Evaluation du support des entretiens professionnels.

ŒUVRES SOCIALES

C.N.A.S.

Nombre de dossiers traités

Vacances	58
Rentrée scolaire	88
Naissance	7
Mariage/PACS	3
Prêts	6

Epargne chèques

vacances	39
Noël des enfants	60

Divers (tickets CESU, coupon sport, billetterie (ciné, parcs...), éveil culturel, garde jeunes enfants, séjour linguistique, médailles, retraite) 360

Cotisations 57 629 €

Montant des aides en retour : 40 355 €

Soit un retour de 70 % sur cotisations

En moyenne 3 dossiers par agent pour une prestation équivalente à 185 €/agent.



218

agents au 31/12/2016 (tous statuts)

96

Conseillers communautaires

11,6 M €

masse salariale 2016 :

4

Recrutements

4

Départs

10

Agents en Mobilité interne

17

agents médaillés en 2016

413

jours de formation

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS SOCIALES

DIALOGUE SOCIAL

Le service dialogue social/prévention sécurité-santé a été créé le 2 mai 2016 et rattaché à la direction des ressources humaines et des relations humaines à l'issue du Comité Technique du 11 octobre 2016.

Les missions principales :

- Suivi des instances représentatives du personnel
- Missions d'assistance et de conseils de l'autorité territoriale, d'évaluation et de prévention des risques professionnels, de protection des agents

Les Rendez-vous Prévention : 6 comités techniques, 3 CHSCT, 1 comité de pilotage sur les risques psychosociaux.

A RETENIR

Depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le « Document Unique » n'est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail.



PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS



Soucieux des conditions de travail au sein de notre collectivité, la Call a ré- initié le dispositif d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ses agents.

Investir dans la prévention, c'est veiller à la santé de chacune et chacun d'entre nous mais c'est aussi améliorer notre fonctionnement, valoriser les savoir-faire, les compétences et conforter les relations entre services. Le CHSCT a validé la mise en place de 8 groupes de travail, composés de

personnels volontaires, qui auront pour mission d'évaluer les risques professionnels (EVRP) «dit généraux» des 9 unités de travail et proposer des mesures de prévention.

A ce jour, ...

L'Évaluation des risques professionnels « dit généraux » des 9 Unités de travail a été réalisée par les 8 groupes de travail et les grilles d'évaluation des risques, ont été envoyées au CDG62 pour analyse et avis.

Pour réaliser l'EVRP dans le cadre de la démarche participative, plusieurs réunions ont été nécessaires.

Pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, l'assistant de prévention a mené 61 réunions avec 35 agents, pour les 9 unités de travail définies en CHSCT, représentatives des risques encourus dans la collectivité.

08-11-2016 | LIÉVIN
ARENA STADE COUVERT

Vivalley. Liévin. les lauréats de l'appel à projets

PRÉSENTATION DES
APPEL À PROJE
VIVALLEY



Pour la collectivité, le travail des agents de la Direction générale adjointe de l'aménagement du territoire se traduit par des actions concrètes en faveur du cadre de vie, de l'habitat et de l'attractivité. Les équipes concentrent leurs efforts sur la création d'emploi, le soutien à l'innovation et au renouvellement urbain, sous toutes ses formes.

38 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE

Eclosion d'un Nouveau Cluster : VIVALLEY
Elaboration du Plan artisanat 2017-2020
Premier Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire
Promotion du Territoire et de ses Filières d'Excellence auprès du Monde Economique

41 Perspectives et objectifs

42 GRANDS PROJETS

Site du 11/19 – Réhabilitation de la salle des machines
Aménagement du Parc Centralité
Appel à Investisseurs-Promoteurs pour la réalisation du Programme Immobilier Vivalley
Aménagement de l'Espace Economique

44 Perspectives et objectifs

45 COHÉSION TERRITORIALE & HABITAT

Logement Privé dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre
Logement Social dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre
Contrat de Ville 2015-2020...
Activités Pédagogiques dans le domaine des Sciences et Techniques
Enseignement Supérieur : Dispositif des Bourses Communautaires
Activités liées à la Prévention
Soutien aux Associations
Maison de Justice et du Droit

54 URBANISME

Mise en Oeuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) : un Outil Européen au Service du Développement des Quartiers
Premier Bilan du Programme Local de l'Habitat (PLH) : COPIL du 2 décembre 2016...
Agriculture Péri-Urbaine et Système Alimentaire Territorial

57 JEUNESSE, CULTURE, TOURISME, SPORT

Culture
Tourisme
Pays d'Art et d'Histoire
Sport /Jeunesse

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ECONOMIQUE

ACCOMPAGNER DE L'INCUBATION À L'IMPLANTATION

Le service Développement économique accompagne l'entreprise à chaque étape de son développement, de l'incubation à l'implantation. 10 nouvelles PME ont ainsi été hébergées dans les locaux de la CALL (dont 6 en pépinières). Le soutien aux start-up s'illustre également par l'ingénierie et l'aide financière apportées conjointement par la CALL et nombre de ses partenaires

été accompagnées dans leur recherche immobilière (près de 150 contacts ont été recensés).

Sur les parcs d'activités communautaires plus de 45 hectares ont été commercialisés en 2016 (contre 5 Ha en 2015). C'est ainsi 785 emplois qui ont été créés ou maintenus. On peut citer le développement des transports Bellegueulle

développement de l'agglomération. 157 jeunes de la mission locale ont été ambassadeurs du territoire durant l'Euro 2016. Popschool, une école des métiers liés à la transition numérique a vu le jour et accueille une vingtaine d'élèves issus du territoire. 157 jeunes ont été suivis par l'École de la deuxième chance. Cette volonté de poursuivre la montée en



(Initiative Gohelle, BGE...) qui ont permis la création de 192 jeunes entreprises sur le territoire. La mobilisation du service dans la construction du parcours résidentiel des entreprises se retrouve aux différents stades de leurs développements et répond à la spécificité de leurs besoins. De nombreuses sociétés ont, par exemple,

à Aix-Noulette, l'extension de Générale Thermique à Avion, ou encore le transfert de la société COLAS à Noyelles-sous-Lens qui permet de conserver 210 emplois sur l'agglomération.

Ce développement économique se veut également davantage inclusif et souhaite faire de chaque habitant un acteur du

compétence des habitants pour favoriser l'accès à l'emploi s'étend à la transformation de la plate-forme Avenir & Emploi des jeunes (initiée par la Région) qui est devenue en 2016 la plate-forme territoriale Proch'emploi en lien direct avec les entreprises.140 candidats ont accédé à un emploi via ce dispositif de circuit court.

DÉVELOPPEMENT DES CLUSTERS

La valorisation des filières d'excellence et l'accompagnement de leur essor est un axe essentiel de la politique volontariste pratiquée par l'agglomération en matière de développement économique.

organisé du 19 avril au 8 juillet 2016 par la Communauté d'agglomération en partenariat avec Aditec, l'université d'Artois, la CCI, l'Aréna stade couvert de Liévin, la mission bassin minier et Euralens. Les candidats

de nombreuses entreprises spécialisées en ces domaines et qui se rencontrent régulièrement pour échanger sur les spécificités de leurs activités.

La réflexion sur la construction d'un ensemble

immobilier dédié à ce cluster suit son chemin et doit déboucher sur une rapide consultation.

Ce thème du sport-santé-bien-être a aussi été retenu pour l'organisation d'un camp de l'innovation, afin de sensibiliser les collégiens du territoire à l'entreprenariat. Il a rassemblé près d'une centaine de participants.

CD2E, LOUVRE LENS VALLEE ... LE SOUTIEN AUX CLUSTERS

Mais d'autres clusters ont également bénéficié d'un soutien appuyé de l'agglomération en 2016. Une convention particulière a été contractualisée avec le CD2E dans le

Le Louvre-Lens-Vallée désormais opérationnel et poursuivant sa croissance, l'attention s'est portée en 2016 sur le lancement du cluster sports-santé-bien-être, dénommé Vivalley.

Son objectif a été rappelé le 19 avril 2016, il vise à créer et structurer un tissu économique dense en ces domaines en s'appuyant sur les équipements d'excellence existants sur notre territoire et associant les entreprises, la formation, la recherche et les sportifs.

VIVALLEY . APPEL A PROJETS

Dans ce cadre un appel à projet a été

ont concouru sur les trois thématiques suivantes : les sports de nature, la mesure de la performance, et la pratique du sport pour la santé et le bien-être. 26 projets ont été déposés et 7 lauréats ont été désignés (majoritairement des start-up).

Parmi ces projets retenus, figure la création d'un bike park en VTT descente sur les terrils de Grenay-Mazingarbe. Les lauréats ont bénéficié d'une dotation globale de 125 000 € d'allocations financières, d'une assistance personnalisée pour la mise en œuvre de leur projet, et d'un hébergement. Ils sont aujourd'hui le cœur d'une nouvelle communauté de projets regroupant

cadre du programme d'envergure régional EURAHABITER qui concerne les filières de l'éco-construction et de la maîtrise énergétique. Elle met en avant l'ambition du territoire de devenir un lieu majeur de la troisième révolution industrielle et de ses développements.

Le territoire a aussi adhéré au cluster senior dont les opportunités d'innovation et d'activités économiques répondent à l'aspiration de développer son économie résidentielle.



ÉLABORATION DU PLAN ARTISANAT 2017-2020



Le 16 novembre 2016 a été signé un ambitieux programme de soutien et de développement de l'artisanat sur l'agglomération. D'une subvention de fonctionnement de 16 500 € accordée jusqu'à présent à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CALL est passée à la réalisation d'un programme d'actions

précises alimenté par le versement de 140 000 € par an.

UN PROGRAMME D'AIDES AUX ARTISANTS

Ce programme insiste sur trois thèmes :

- Aider les artisans à s'approprier les innovations technologiques et numériques

(artisans connectés)

- Accompagner les initiatives et pratiques innovantes en faveur de la rénovation énergétique, qui rejoint la stratégie d'être un territoire majeure de la Rev3,
- Associer l'artisanat aux stratégies de redynamisation économique et aux projets de renouvellement urbain.

La réussite du salon international des Métiers d'Art qui a accueilli 160 exposants et 20 000 visiteurs en 2016 illustre l'engagement récurrent de la CALL et son souhait d'accroître l'essor de l'artisanat comme un véritable levier de développement local.

Plus de 250 rencontres individuelles et nombre d'actions collectives seront ainsi programmées sur ces différents thèmes dès 2017.

UN PREMIER SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire représente un emploi sur 10 sur notre territoire, pourtant la CALL n'était encore jamais intervenue en ce domaine. Fort des engagements et préconisations inscrits dans le Plan Local de Développement Economique en 2015, plusieurs projets ont été accompagnés en 2016. Notre agglomération a ainsi financé les études de faisabilité d'une école de production automobile à Lens et d'une coopérative d'activités et d'emplois qui a permis à ce jour à une dizaine de personnes de créer leurs activités.

L'accompagnement du projet « Autrepart » dans le quartier du 12/14 de Lens qui se veut un espace collectif ayant pour vocation de contribuer au développement du territoire s'inscrit avec autorité dans cette nouvelle dynamique.

Celle-ci s'illustre notamment par la société les cantonniers privés, locataires de la pépinière de Loos-en-Gohelle, et lauréat du challenge des entreprises hébergées en pépinières (organisé par Aditec) dans la catégorie ESS.

1/10

*c'est le nombre d'emploi
que représente l'ESS
sur l'agglomération
de Lens-Liévin*

PROMOTION DU TERRITOIRE ET DE SES FILIÈRES D'EXCELLENCE

EURO 2016, VITRINE DE L'AGGLO

L'accueil de l'Euro 2016 par le territoire a permis de tisser de nouvelles relations plus étroites avec le monde économique local. C'est ainsi que près d'une centaine de chefs d'entreprises et/ou porteurs de projets ont été conviés à un moment d'échanges dans le cadre de matchs organisés au stade Bollaert-Delelis.

PARTICIPATIONS AUX SALONS PROFESSIONNELS

Ces actions de promotion de l'agglomération et de son attractivité se sont poursuivies par la participation de la CALL au Salon International de l'Immobilier d'Entreprises les 30 novembre, 1-2 décembre à Paris. A cette occasion une plaquette de communication présentant les nouvelles disponibilités foncières sur nos parcs d'activités a été réalisée et diffusée.



Cette relation avec le monde économique se met en place également par des rencontres régulières avec les TPE/PME du bâtiment, en partenariat avec le CD2E et la Maison de l'emploi, dans le but de fédérer les professionnels au sein d'un club.

Cette démarche vient compléter l'accompagnement du premier groupement

d'entreprises déjà en place pour leur permettre d'apprendre collectivement à répondre à des marchés avec les nouvelles exigences de performances énergétiques.

2017. Perspectives

L'attrait des logisticiens du e-commerce pour le territoire

Le développement de l'offre foncière (extension de plus de 130 hectares en cours) attire de nombreux investisseurs en logistique tout en répondant aux besoins du tissu de PME locales. Notre participation au dernier SIMI l'a confirmé. Actuellement, le service accompagne notamment les projets d'implantation de plusieurs importantes bases logistiques démarrés en 2016 : PARCOLOG, VIRTUO, GOODMAN... qui devraient être concrétisés en 2017. Ces projets en lien avec le e-commerce devraient générer la création et le maintien de nombreux emplois sur le territoire et représente un enjeu majeur nécessitant la mobilisation de nombreux partenaires pour favoriser l'accès de ces emplois aux habitants du territoire.

Définition de l'intérêt communautaire commerce

Dans le cadre de la loi NOTRE, la CALL doit définir sa politique de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Le Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2016 a approuvé l'adhésion de la CALL à la charte de développement du centre-ville de Lens. Cet enjeu est repris par le projet de territoire dans son volet centralité, où apparaît la nécessité de redynamiser l'attractivité de l'aire urbaine centrale et notamment le centre-ville de Lens.

GRANDS PROJETS

Loos-en-Gohelle. Le 11/19



SITE DU 11/19 – RÉHABILITATION DE LA SALLE DES MACHINES

Le projet phare de ce site emblématique est la réhabilitation de la salle des machines en halle d'éco-matériaux et brasserie-restaurant. Au cours de l'année 2016, le mandat confié à la SEM Territoire Soixante-Deux sur ce projet a été clôturé. La CALL a donc repris la conduite de cette opération en septembre 2016.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies afin d'aboutir à un dossier de consultation des entreprises en fin d'année.

Coût travaux : 5 300 000 € HT

Ce projet étant éligible aux Fonds Européens FEDER, l'objectif est d'obtenir 70% de subvention.

AMÉNAGEMENT DU PARC CENTRALITÉ



Le Parc Centralité constitue un ensemble de 175 hectares et 10 km de parcours sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion.

Ce projet s'inscrit dans la démarche Chaîne des Parcs menée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et a pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11/19, le Louvre-Lens et le parc de la Glissoire.

Coût travaux : 2 800 000 € HT

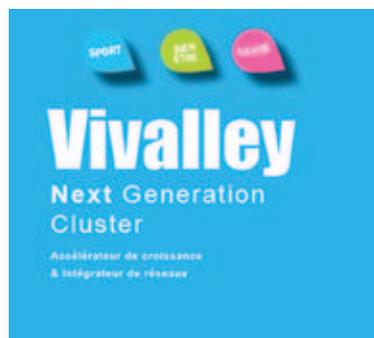
Ce projet étant éligible aux Fonds Européens FEDER, l'objectif est d'obtenir 70% de subvention

Dans cette perspective, les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en septembre pour aboutir à un dossier de consultation des entreprises en fin d'année.

PROGRAMME IMMOBILIER VIVALLEY

Afin de permettre l'accueil des lauréats à l'appel à projets Vivalley et le développement du cluster, il est apparu nécessaire de construire un programme immobilier répondant aux besoins spécifiques du cluster. Ce bâtiment fera office d'incubateur, de pépinière, de centre de ressources technologiques, d'espaces de réunion et de formation ainsi que de coworking.

Dans cette perspective, un appel à investisseurs-promoteurs a été engagé en fin d'année 2016 afin de désigner l'équipe qui sera chargé du financement, de la conception, de la construction et de la gestion du bâtiment : 2 000 m² dédiés au cluster Vivalley, 2 000 m² dédiés à l'accueil d'entreprises dans le domaine du sport-santé-bien-être



ESPACE ECONOMIQUE

Les travaux d'extension de la zone industrielle de l'Alouette sur 81 hectares ont démarré en septembre.

L'aménagement de cette extension permettra l'accueil de deux projets logistiques de 24 hectares et 16 hectares.



2017. Perspectives

Les projets de réhabilitation de la salle des machines et d'aménagement du Parc Centralité se poursuivront avec l'engagement des consultations travaux et le dépôt des dossiers de subventions afin de permettre un démarrage des travaux en fin 2017 – début 2018.

Concernant le programme immobilier Vivalley, le lauréat sera choisi au cours du 3ème trimestre 2017. Le dernier trimestre 2017 permettra de finaliser le programme architectural du futur bâtiment pour un dépôt de permis de construire.

Le service Grands Projets aura également à coordonner l'accessibilité au nouvel hôpital de Lens, enjeu important pour le territoire, qui a fait l'objet en 2016 d'une étude de faisabilité et de modélisation pilotée par l'Agence d'urbanisme de l'Artois.

COHÉSION SOCIALE & HABITAT

Le Bureau Parc Public du service Habitat est composé de deux agents. Il a en charge l'organisation des programmations de logements locatifs sociaux (du recensement des opérations au suivi des paiements des subventions en passant par la notification, l'instruction des dossiers et l'octroi des subventions ou des agréments). Il gère

aussi le suivi administratif avec la rédaction et le contrôle des conventions des Aides Personnalisées au Logement (A.P.L.). Enfin il gère la fin des financements Anah accordés à Maisons & Cités SOGINORPA en 2012 & 2013 pour la réhabilitation de son parc de logements.

Parallèlement, le Bureau a engagé des réflexions partenariales avec des organismes comme le Cerqual ou la Caisse des Dépôts et Consignations. Enfin, il participe à la mise en place et aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire communautaire.



LE LOGEMENT SOCIAL / AIDES À LA PIERRE

660 425,35 € ont été engagés en 2016, pour construire 342 logements, dont 95 logements très sociaux.

14 des 36 communes de la CALL sont concernées. Sept opérateurs ont concouru à cette production en 2016. Un bilan annuel a été produit.

LA RÉHABILITATION DU PARC MINIER dans le cadre de la délégation des Aides à la pierre (enveloppe déléguée Anah)

Le Bureau poursuit la gestion des programmations de réhabilitation engagées en 2013 et 2013 (932 logements financés – 9 178 181 € engagés). En 2016, 370 129 € ont été payés à Maisons & Cités.

en termes de garanties d'emprunts du parc locatif social se sont poursuivies au cours de l'année.

Un conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations se concrétisera au cours du premier trimestre 2017.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

En application de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (dite Loi ALUR) la C.A.L.L. a installé en décembre 2015, sur son territoire la Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.) regroupant l'ensemble des acteurs de

en définissant les orientations de la C.A.L.L. en matière d'attribution et leur territorialisation : - Elle adopte des orientations en matière d'attributions et de mutations ; les modalités de relogement des personnes relevant d'un accord collectif, les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation ;

- Elle définit les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires ;

- Enfin, elle suit la mise en œuvre des outils en matière de peuplement et d'attribution et notamment le nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande.

LES AIDES DE LA CALL

296 000 € de subventions ont été octroyés permettant d'aider à la réalisation de 74 logements locatifs sociaux ou en accession sécurisée dans le cadre du dossier ANRU de la commune de Liévin.

Le développement et la concrétisation de partenariats

En 2016, la démarche de travail avec le Cerqual s'est concrétisée par l'engagement de la CALL auprès de cet organisme pour conventionner les productions de logements locatifs sociaux sur son territoire.

Les réflexions sur la prise de la compétence

l'habitat et du Logement Social.

Elle est la colonne vertébrale des politiques de peuplement à l'échelle communautaire



LE LOGEMENT SOCIAL / AIDES À LA PIERRE

2016. A retenir

La Conférence Intercommunale du Logement

En 2016, cette instance s'est réunie à deux reprises. Ses travaux ont permis d'entamer la rédaction de deux premiers documents stratégiques dont la validation s'est opérée au cours du premier semestre 2017 :

Le document cadre en matière d'attribution des logements sociaux et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social.

Avec la promulgation de la loi Egalité / Citoyenneté en janvier 2017, le rôle de chef de file de la C.A.L.L. en matière de politique du logement et plus spécifiquement du logement locatif social va être renforcé.



2017. Perspectives

Après la conception de ces deux premiers documents, l'année 2017 est consacrée à leur mise en œuvre opérationnelle. Parallèlement, un autre document encadrant cette politique doit être adopté en 2017 : la Convention Intercommunale d'Attribution.

LE LOGEMENT PRIVÉ / AIDES À LA PIERRE

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, le service Habitat de la Communauté d'Agglomération gère une enveloppe versée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Elle sert à subventionner les travaux de réhabilitation de logements réalisés par des propriétaires occupants modestes ou très modestes et des propriétaires bailleurs. Les agents instruisent les dossiers montés par les opérateurs en relation avec les propriétaires, puis déposés à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. L'opérateur rémunéré par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est le groupement INHARI / SOLIHA Pas-de-Calais.

En 2010, l'Agence nationale de l'habitat a mis en place, pour la période 2010-2017, un programme Habiter Mieux permettant de verser des subventions à des propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, HABITAT INDIGNE ET PERTE D'AUTONOMIE UN PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié à la précarité énergétique, à l'habitat indigne et à la perte d'autonomie en partenariat avec des acteurs locaux. L'intérêt de ce PIG est de bénéficier d'un dispositif financier incitatif pour aider le propriétaire occupant ou bailleur à réaliser des travaux liés aux économies d'énergie, à l'habitat

indigne et/ou à la perte d'autonomie.

LES AUTRES PRISES EN CHARGE

En plus des aides financières de l'Anah, la CALL prend en charge financièrement le coût de l'opérateur. Elle a déployé des aides financières complémentaires pouvant aller jusqu'à 20% du montant HT des travaux subventionnables, selon certains critères d'éligibilité.

Pour 2016, sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin, 1 192 678 € ont été consommés pour réhabiliter 174 logements au titre d'une première enveloppe Anah, à savoir : 659 730 € pour la rénovation thermique (Habiter Mieux) de 106 logements ; 180 335 € pour les travaux d'adaptation de 50 logements ; 50 405 € pour des travaux lourds de 2 logements ; 243 050 € de subvention pour 16 logements appartenant à des propriétaires bailleurs ; 59 158 € pour l'opérateur.

Parallèlement, 197 895 € ont été consommés sur une deuxième enveloppe Anah dédiée à la rénovation thermique, correspondant à 124 logements. La CALL, a versé 43 000 € à des propriétaires bailleurs ou occupants, au titre de l'enveloppe Habiter Mieux et 342 339 € au titre du Programme d'Intérêt Général.

La réalisation 2016 se traduit par une diminution des dossiers de rénovation thermique. La CALL a mis en place également des permanences délocalisées en communes pour renseigner les propriétaires.



OBJECTIFS 2017

L'augmentation des contrôles sur place et le renforcement de la stratégie « Habitat indigne » portée par la collectivité auprès des communes membres.

FOCUS METIER / instructeur

Le travail d'instructeur est très intéressant, Outre le travail d'accueil physique et téléphonique des propriétaires, celui-ci assure l'instruction administrative de l'ensemble des demandes de subvention. Des contrôles peuvent également être organisés

dans les logements, avant, pendant et après la réalisation des travaux. Le contact direct avec les administrés est également essentiel à la bonne compréhension des dossiers d'où l'importance de se rendre sur « le terrain ».

LE LOGEMENT PRIVÉ / AIDES À LA PIERRE

2016. A retenir

Le nombre de dossiers agréés au titre de l'« Autonomie » et des « Propriétaires bailleurs », est en augmentation par rapport à 2015, soit une augmentation de plus de 60 %.

Partenariats avec la Caisse d'Épargne

Un nouveau partenariat avec le Parcours confiance de la Caisse d'Épargne pour faciliter l'accès à un prêt bancaire pour les ménages en grande difficulté.

Partenariat avec l'Espace Info-Energie (EIE)

Ce service permet d'informer et de conseiller gratuitement la population concernant la gestion de l'énergie et plus particulièrement les travaux réalisables et aides financières possibles ainsi que les énergies renouvelables. Une conseillère a ainsi délivré 1 621 conseils personnalisés et diversifié ses actions dans les communes (animations, ateliers éco-gestes ; et développement durable, ...).

Le coût de ce partenariat pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est de 20 000 € pour 2016.

Permanences Immobilière Sociale 62

En 2016, l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Pas-de-Calais a assuré des permanences dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, rue Lavoisier, pour aider les particuliers aux faibles revenus et difficultés sociales dans leur recherche de logement, sur le territoire. *Le coût de ce partenariat pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est de 20 000 € pour 2016.*

Partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Ce partenariat a permis de continuer des actions d'information et de formation aux communes sur l'habitat indigne (réunions d'information sur différents sujets).

Il a également permis de mettre en place des permanences juridiques gratuites pour la population résidant sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin.

Ces permanences ont été tenues par un conseiller juridique de l'ADIL. Sur 2016, ce sont 353 consultations juridiques qui ont été données par téléphone et/ou sur rendez-vous. *Le coût de ce partenariat pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est de 38 000 € pour 2016.*

Partenariat avec l'Association Pour la Solidarité Active

Avec l'Association Pour la Solidarité Active (APSA), une campagne de communication et une collecte de petits pots et couches ont été mises en place pour venir en aide aux familles les plus jeunes accueillies dans le dispositif du Plan Grand Froid. *Le coût de ce partenariat pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est de 16 000 € pour 2016.*

Partenariat avec SOLIHA

Elle se donne pour objectif d'offrir des réponses à l'exclusion et à la souffrance par l'accompagnement des personnes et par la production d'une offre d'habitat durable. *Le coût de ce partenariat pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est de 15 000 € par an.*

Comité Local pour Le Logement Autonome des jeunes (CLLAJ)

Le CLLAJ est destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, de tout profil, en recherche de logement, issu du territoire ou désirant s'y installer. Ils peuvent le solliciter pour y être renseignés ou bénéficier d'un accompagnement individualisé en matière de logement.

Le CLLAJ a reçu 202 jeunes durant l'année 2016, et plus précisément 188 personnes et 14 conjoints. *Le coût de ce partenariat pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est de 25 000 € pour 2016.*

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020



La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compétente en matière de Politique de la Ville, a signé et anime le Contrat de Ville avec l'Etat et le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'ensemble des partenaires signataires qui porte sur 21 quartiers prioritaires et concerne 19 communes de l'agglomération. La programmation a permis de mobiliser des subventions notamment de l'Etat 1,621M€ pour 157 projets et du Conseil Régional 0.615M€ pour 39 projets dans le cadre des nouvelles dispositions adoptées par le Conseil Régional.

Un appel à projets a été lancé pour la programmation 2017 du Contrat de Ville soulignant l'importance de mobiliser prioritairement les crédits de droit commun existants et renforçant les dynamiques autour de l'emploi et de la lutte contre les discriminations.

A noter que cette programmation a été marquée par la volonté de dématérialiser les procédures au maximum pour optimiser les délais de traitement. La mise en place des conseils citoyens s'est poursuivie. La CALL a engagé les négociations avec les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES / SCIENCES ET TECHNIQUES

19ÈME VILLAGE DES SCIENCES À LA FACULTÉ JEAN PERRIN DE LENS

Cette manifestation regroupe sur un même site amateurs et professionnels afin de témoigner de l'intérêt des sciences dans la vie quotidienne en s'appuyant sur des expériences « ludiques » et des possibilités d'échanges d'information. Au total plus de 1300 visiteurs dont 700 particuliers et 600 élèves issus des écoles, collèges et lycées de l'agglomération ayant témoigné d'un réel projet pédagogique.

La CALL a pris en charge l'organisation générale et les frais inhérents de l'opération (notamment transports) pour environ 8 600 € et a reçu du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une subvention à hauteur de 4 000 €.

DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La CALL poursuit son engagement sur ce thème en apportant un appui méthodologique aux écoles, associations et structures communales porteuses de projets de développement dans ce domaine.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / BOURSES COMMUNAUTAIRES

L'agglomération a souhaité revoir ce dispositif pour l'année 2016. Dorénavant, seuls les doctorants peuvent prétendre à une bourse communautaire sous certains critères. Pour l'année 2016, la CALL a ouvert une consultation sur la base de 20 bourses. Seuls 3 dossiers de candidatures ont été déposés et retenus. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a octroyé 8 000 € de bourses.



Université d'Artois. Faculté Jean Perrin. Lens

ACTIONS LIÉES À LA PRÉVENTION

FORMATION PRÉVENTION ROUTIÈRE par le Comité Départemental de l'association Prévention Routière

Une session de formation Prévention Routière par le Comité Départemental de l'Association Prévention Routière du Pas-de-Calais a eu lieu fin 2016 permettant la formation de 4 nouvelles personnes-relais. Celles-ci ont été dotées du kit « mobilipass » et viennent rejoindre le réseau qui compte 65 personnes déjà formées sur 23 communes.

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ROUTIÈRE à Sains-en-Gohelle

L'édition 2016 a été organisée par le Comité Départemental de l'association Prévention Routière avec l'appui de la CALL et de son réseau.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Il a pour mission de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et dont l'action est destinée à la population de la CALL. Il a reçu une subvention de 3500 euros.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION ROUTIÈRE DU PAS-DE-CALAIS

Le comité assure une sensibilisation à la sécurité routière. Elle a reçu une subvention de 3500 euros.



L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET D'INFORMATION JUDICIAIRE DU PAS-DE-CALAIS (AVIJ 62)

Elle propose un accompagnement juridique et psychologique aux personnes victimes d'infractions pénales. Elle a reçu une subvention de 3500 euros.

L'ASSOCIATION ACCUEIL ET RÉINSERTION SOCIALE (ARS)

Elle offre un service spécifique d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales sur le territoire de la CALL. Elle a perçu une subvention de 2700 euros.

L'ASSOCIATION ACCUEIL 9 DE CŒUR

Elle mène une action portant sur l'insertion des personnes en difficulté et en risque d'exclusion de la société, en vue du rétablissement de leur droit à l'autonomie et à une vie citoyenne digne. Elle a perçu une subvention de 5000 euros.

L'ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITÉ ACTIVE (APSA) FIL D'ARIANE

dont l'action s'inscrit dans la prévention des comportements à risque chez les jeunes et la lutte contre les conduites à risque notamment le mal-être et les conduites addictives. Elle a reçu une subvention de 45000 euros.

L'ASSOCIATION PLANÈTE SCIENCES

Propose aux habitants des activités scientifiques et techniques expérimentales dans le cadre des loisirs et du temps scolaire. Elle a reçu une subvention de 3000 euros.

L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DU NORD-LIS AVEC MOI

Mène une action portant sur la lecture et la petite enfance sur le territoire de la CALL. Elle a perçu une subvention de 2800 euros.

L'ASSOCIATION UNIS CITÉ

La mission concerne le recrutement de jeunes volontaires en service civique. Elle a perçu une subvention de 9000 euros.



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

L'ACTIVITÉ PÉNALE



797 personnes ont été reçues par les délégués du Procureur de la République.

199 mesures de composition pénale ont été traitées.

34 procédures de médiations pénales ont débouché sur 29 accords. L'Association Socio-Educative et Judiciaire (ASEJ) a suivi 917 personnes dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'une enquête de personnalité ou d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière, pour les auteurs de violences intrafamiliales ou d'usage de stupéfiants. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) a reçu 1714 personnes pour un suivi de 1938 mesures (sursis avec mise à l'épreuve-travail d'intérêt général- libération conditionnelle- placement sous surveillance électronique etc).

L'Association Départementale d'Action Educative (ADAE) a mis en œuvre 174 mesures de réparation pénale à l'égard de mineurs.

L'ACTIVITÉ CIVILE

571 procédures de tentatives de conciliation ont été réalisées.

307 dossiers ont abouti à un accord entre les parties.

L'AIDE AUX VICTIMES

310 personnes ont été prises en charge par l'Association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62). 110 personnes ont rencontré le juriste et 200 personnes ont bénéficié d'une prise en charge psychologique.

L'ACCÈS AU DROIT

L'accès au droit reste l'activité dominante de la MJD. 5964 personnes ont été renseignées et orientées par le personnel permanent de la structure. Le Droit de la Famille, le logement et le Droit du Travail sont les domaines les plus consultés.

- 307 personnes ont eu recours au Défenseur des Droits chargé de la médiation avec les services publics

- 300 personnes ont bénéficié d'une consultation gratuite par un avocat

- 214 personnes ont été reçues lors d'une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

- 36 personnes ont été orientées par l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF)

- 46 personnes rencontrant des difficultés financières ont été prises en charges par l'association Aide Educative et Budgétaire (AEB)- Famille de France.

11550 personnes ont été accueillies à la MJD en 2016.

La MJD a également, pour la 3ème année consécutive, participé, à la journée régionale de l'accès au droit le 12 octobre 2016 et a rencontré un vif succès. Cette manifestation sera reconduite en 2017.

11 550

*c'est le nombre de
personnes accueillies à la
Maison de justice et de droit
en 2016*

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Le Service Urbanisme et Aménagement a pour mission :

- La participation aux travaux partenariaux d'élaboration des outils de planification et leur suivi : SCOT, PLH, PLU communaux.
- L'élaboration de propositions stratégiques pour l'agriculture péri-urbaine et la création d'un système alimentaire territorial, et leur suivi opérationnel.
- La gestion des fonds de soutien aux projets communaux d'aménagement : Fonds de Concours Communes Rurales, Fonds de Rénovation Urbaine, Fonds

d'Intervention Foncière (1 070 315 € de crédits de paiements 2016).

- La participation aux travaux partenariaux d'élaboration et la veille stratégique sur les dispositifs de financements Européens, nationaux, régionaux et départementaux, ainsi que l'élaboration des dossiers de subvention et leur suivi. Sur la seule année 2016 ont ainsi été perçus 344 415 € de subventions, pour des projets d'aménagement autour du Louvre-Lens et sur le site du 11-19 à Loos-en-Gohelle.
- La formalisation de partenariats avec

les structures expertes du développement territorial (Etablissement Public Foncier, Agence d'Urbanisme, Mission Bassin Minier, CEntre Ressource du Développement Durable, Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de la Chaîne des Terrils).

Le montant des participations 2016 de la CALL représente ici 714 006 €.



INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ (ITI)

L'ITI : UN OUTIL EUROPÉEN AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS

Avec le programme « ITI », volet européen du Contrat de Ville, une enveloppe de 7,5 M € de FEDER est réservée pour le territoire, à destination des porteurs de projets sur son périmètre : les 21 quartiers réglementaires de la politique de la Ville (environ 56 000 habitants), les quartiers de veille, certaines zones d'activités et équipements structurants, ainsi que le tracé du Bus à Haut Niveau de Service. La stratégie est axée sur la mobilité : matérielle, mais aussi sociale et résidentielle.

La convention conclue le 31 octobre 2016 avec le Conseil Régional, autorité de gestion, a formalisé ce dispositif, confiant à la CALL une partie de la sélection des opérations.

La CALL a donc mobilisé de nombreux acteurs du territoire autour de projets innovants de sensibilisation à l'entrepreneuriat, de formation aux métiers numériques, de réhabilitation énergétique du logement, de mobilité douce

BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le PLH 2014-2020 de la CALL couvre 3 enjeux majeurs : répondre aux nouveaux besoins créés par les mutations sociétales et urbaines, répartir l'offre de manière équilibrée et diversifiée sur le territoire et enfin, développer la mixité sociale.

A l'ordre du jour du premier COPIL : la production neuve, la mobilisation du foncier, l'amélioration du parc privé et NPNRU-QPV, le loge-

ment des jeunes, la gouvernance et la mise en œuvre de la stratégie de peuplement.

En présence des acteurs locaux, le COPIL a ainsi permis de confirmer l'effet levier des mesures communautaires et de préciser les prochains objectifs : structuration de la centralité, développement de l'offre sociale et de l'innovation.



AGRICULTURE PÉRI-URBAINE

AGRICULTURE PÉRI-URBAINE ET CIRCUITS COURTS

Deux Comités de Pilotage successifs ont acté le lancement d'un questionnaire auprès des 36 communes, puis l'organisation d'un forum d'acteurs et la priorisation des actions, au vu de la consultation et des arbitrages budgétaires.

Le questionnaire a en effet confirmé les attentes communales : structuration d'un système alimentaire territorial, nouvelles filières économiques et d'insertion, accès à une alimentation de qualité, protection de l'environnement...

2017. Perspectives

Projet de territoire

L'année 2017 doit voir la finalisation du Projet de Territoire : le service URBAM a été associé à son pilotage technique au sein des « communautés éphémères » durant l'année 2016, pour le volet « Bien vivre dans son logement ». Il contribuera à la synthèse et aux propositions d'actions de ce groupe de travail.

Un second objectif sera la mise en oeuvre d'actions nouvelles au titre du PLH, en matière d'accession, de foncier, d'offre locative, de pratiques innovantes et de gouvernance : le service élaborera des propositions budgétaires et opérationnelles et en assurera la réalisation et le suivi le cas échéant.

La programmation de l'ITI sera également poursuivie, dans la perspective de son échéance fin 2018 : conseil des partenaires locaux et interface auprès des services instructeurs de la Région, pré-sélection des opérations conformément à la piste d'audit, suivi des



dossiers en cours et identification de nouveaux projets, identification et constitution des dossiers en maîtrise d'ouvrage CALL.

Agriculture péri-urbaine

Un nouveau Comité de Pilotage sera organisé afin de fixer les lignes directrices d'un projet de délibération-cadre, actant la démarche, et les principes d'une consultation publique pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, sur la base des échanges avec les acteurs locaux et des orientations des élus référents.

JEUNESSE, CULTURE, TOURISME, SPORT



Le service Jeunesse, Culture et Sport est composé de trois agents : un chef de service, un chargé de mission sport et un chargé de mission culture. Ce service est essentiellement en charge du déploiement de l'intérêt communautaire portant sur les compétences sport et culture.

Le service Tourisme et patrimoine est composé d'un chef de service, de 2 chargés de missions et d'une assistante. Ce service est en charge de la mise en place d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire par la réalisation d'équipements et le portage de manifestations. Le territoire est reconnu par l'Etat parmi les « Villes et Pays d'art et d'histoire® ». A ce titre le service intègre l'équipe du Pays d'art et d'histoire, composée d'un animateur de l'architecture et du patrimoine, d'un adjoint à l'animateur de l'architecture et du patrimoine et d'un médiateur. Cette équipe est en charge du

déploiement de la convention signée entre l'Etat et la CALL.

ÉVÉNEMENTS 2016

EURO FOOT 2016

Lens a été en 2016, l'un des 10 sites-hôtes de l'EURO de football. 4 matchs internation-



aux et 140 000 supporters ont notamment pu assister aux 4 rencontres internationales programmées au stade Bollaert-Delelis,

dont celle d'ayant opposé en 1/8, la Croatie et le Portugal, futur vainqueur du tournoi en présence du ballon d'or en titre, Cristiano RONALDO.

L'activité économique pour les Hôtels/Cafés/Restaurants notamment, a été à son plein au cours du mois de juin.

Une FAN ZONE, installée place Jean Jaurès a recueilli un vif succès. Elle a été activée à 16 reprises en accueillant jusqu'à 10 000 supporters par match.

20 000 SOURIRES-L'EURO 2016

Ce dispositif à l'initiative de l'UEFA et en partenariat avec les sites hôtes, s'inscrivait dans le cadre des actions de solidarité de l'UEFA EURO 2016 et de la Fondation UEFA pour l'Enfance. La CALL et ses partenaires ont bénéficié de 500 places par

match qui ont permis d'accueillir avec tout l'encadrement nécessaire des jeunes en situation de précarité.

ACCUEIL DU PREMIER MINISTRE GALLOIS

Accueil d'une délégation du Pays de Galles dans le cadre du match Angleterre/Pays de Galles

Suite au repérage réalisé par la Fédération de Football du Pays de Galles avec l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin en mars 2016, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée officiellement pour mettre à disposition la Maison Syndicale dans le cadre de l'Euro afin d'organiser un cocktail VIP en petit comité (40 personnes) avant le match Angleterre-Pays de Galles du 16 juin.

CULTURE

LA CULTURE EN QUELQUES CHIFFRES

- 245 000 € alloués à l'accompagnement financier de 11 centres culturels, une association intercommunale et une association d'éducation populaire dédiée à la valorisation de l'histoire locale.
- 200 000 € furent destinés au partenariat avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais.
- 31 500 € furent dédiés à l'accompagnement de manifestations culturelles mettant en valeur le territoire : « Des racines et des Hommes », « Salon du Polar – Lens », « Véhicules Militaires d'Artois », « L'Odyssée de la Culture » et « Le carnaval des Géants ».

INGÉNIERIE

Le service a apporté son ingénierie à la structuration du projet de développement d'un pôle économique, social, culturel et solidaire « Porte-Mine / Autre Part » - une subvention d'aide à l'implantation de 30 000 € a été accordée.

Le service a apporté son ingénierie en interne auprès du service politique de la ville / aide à l'instruction de dossier, du Cabinet / temps fort à la Maison Syndicale, de la Direction Générale (Projet de Territoire) ; comme en externe auprès des communes, du département pour le volet lecture publique, d'Euralens (Forum Culture/Tourisme) et du Louvre-Lens notamment.



TRANSVERSALITÉ

En lien avec la direction de la communication, le service a poursuivi sa mission « accessibilité de tous à la culture » en favorisant la diffusion de l'information ; ainsi 16 agendas culturels ont été tournés pour une diffusion sur la chaîne Télégohelle. A noter le passage d'un rendez-vous mensuel à un rendez-vous hebdomadaire depuis septembre 2016.

2017. Perspectives

Les objectifs fixés pour l'année 2017 portent sur le déploiement de la compétence culture – un travail de reconnaissance et de connaissance des acteurs culturels et des enjeux liés à cette thématique sera engagée.

TOURISME

CONTRAT DE DESTINATION > SUBVENTION A LA MISSION LOUVRE-LENS TOURISME

La destination touristique ALL a été retenue dans le dispositif des contrats de destination mis en place par le Ministère des Affaires étrangères et du développement international qui vise à soutenir des destinations nationales d'exception afin de les promouvoir à l'international au côté de destinations déjà installées comme la Baie du Mont Saint-Michel, la Corse, le Val de Loire,...

La Mission Louvre-Lens Tourisme rattachée à l'Agence de Développement et de réservation Touristiques du Pas-de-Calais a sollicité la CALL pour une participation financière sur un programme d'actions composé de :

- Projets d'hébergement : concept Hôtel du Nord
- Expérimentation de dispositifs innovants de mobilité et découverte numérique du territoire permettant aux visiteurs de découvrir en véhicule électrique
- Conception d'un grand événementiel participatif où Lens serait au cœur de la destination Autour du Louvre-Lens.

SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME ET DU PATRIMOINE

La CALL a accordé une subvention de 850 000€ à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin conformément au vote en conseil communautaire et à la convention d'objectifs triennale rédigée et signée par les deux parties.

AIRES DE CAMPING-CARS

Suite à l'essor touristique que connaît le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin avec les grands sites de mémoire, le Louvre-Lens, le patrimoine minier, les attractivités urbaines, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un régime d'aide aux communes souhaitant aménager,

sous maîtrise d'ouvrage communale, ce type d'équipement en 2015.

> Attribution subvention à la Ville de Grenay pour la réalisation d'une aire de camping cars

Suite à la mise en place d'un régime d'aide, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie par la ville de Grenay afin d'obtenir un soutien financier leur permettant

a été reconduit dans les mêmes conditions en 2017, aussi la CALL a inscrit plusieurs actions.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Plusieurs réunions ont été organisées avec différents partenaires tels que la CCI, l'OTP, Euralens, la MLLT, AULA. Celles-ci visaient à enrichir la démarche le développement



de créer une aire d'accueil avec borne multi-services pour 3 à 4 camping-cars située dans le parc Aragon rue François Beaucamp estimée à 94 792€HT. Cette aire a été inaugurée le 27 mai 2016.

CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE CALL-CAHC

La CALL s'est associée dès 2013 avec la Région Nord-Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin afin de signer un contrat de rayonnement touristique dans le but de valoriser les actions touristiques menées sur les deux territoires. Une subvention régionale de 30% a été accordée sur les actions 2016 mentionnées dans ce dit contrat. Ce dispositif

de l'économie touristique sur le territoire de la CALL en lien avec le projet de territoire conformément à la demande du Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ces différentes réunions ont permis d'aboutir à la réalisation d'un tableau reprenant tous les projets souhaités par les partenaires à court, moyen et long termes afin d'obtenir une vision globale des projets à l'échelle du territoire divisés en 3 axes : Centralité, Mémoire, Chaîne des Parcs.

TOURISME



SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS PORTEURS DE PROJETS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUES

Une cellule d'accompagnement des porteurs de projets d'hébergement touristique (meublés de tourisme, chambres d'hôtes...) a été mise en place sur le territoire de LENS-LIEVIN. Constituée d'un réseau de partenaires de la Maison du Département de Lens-Liévin regroupant l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, les services communautaires et l'Office de Tourisme et du Patrimoine, elle apporte un soutien régulier aux porteurs potentiels dans la concrétisation de leurs projets.

Encourager les projets

L'objectif de la cellule d'accompagnement est d'aider les porteurs dans la concrétisation de leur projet et de susciter l'émergence de nouvelles réalisations, d'encourager les personnes désireuses de s'engager dans la valorisation de leur territoire auprès de

touristes.

11 visites ont été réalisées en 2016, sur les communes de Lens, Loos-en-Gohelle, Grenay, Mazingarbe, Carency, Acheville et Ablain-Saint-Nazaire. 6 projets sont engagés.

DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE DES PARCS :

"Avoir une dynamique de reconversion urbaine autour d'espaces verts, c'est un formidable atout !" Michel Desvigne, Paysagiste, Grand Prix de l'Urbanisme en 2011.

Le bassin minier du Pas-de-Calais dispose d'un paysage façonné par l'homme et grandement hérité de la période d'activité minière dont le terroir est un des symboles les plus forts. Initié par le paysagiste de renommée internationale Michel Desvigne, la chaîne des Parcs vise à la reconversion urbaine du territoire par la valorisation des grands sites paysagers hérités de l'époque minière constituant un réseau de 7 parcs souvent de grande dimension reliés les uns aux autres.

En 2016, la CALL a décidé d'assurer un rôle de financeur et de la coordinateur pour la réalisation du Parc Souchez Aval.

Ce projet vise à la création d'un site homogène dE 10 km le long du Canal de Lens, soit 300 ha d'espaces verts et bleus propices à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente tout simplement.

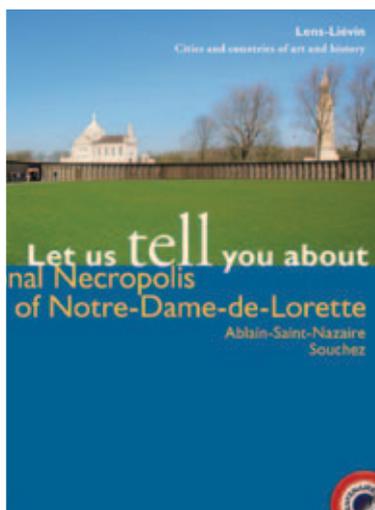
Le challenge est ici

d'ouvrir ces espaces, d'assurer les continuités, de développer l'attractivité de secteurs à forts potentiels pour attirer à terme les populations locales mais également les visiteurs.

L'année 2016 a été consacrée à la coordination des collectivités concernées (ce projet implique outre la CALL, les communes de Courrières, Harnes, Loison-Sous-Lens, Noyelles-Sous-Lens, ainsi que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin), et aux études de programmations.

Ce projet soutenu notamment par l'Europe dans le cadre du FEDER, devrait voir les premiers travaux s'engager à l'automne 2017. Son coût est estimé à environ 5,5 millions de € HT.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



DES ACTIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

- Actions dédiées aux habitants : Plus de 6 200 personnes ont bénéficié d'actions de sensibilisation.
- Sensibilisation des professionnels : près de 600 personnes concernées par l'organisation de séances de formation et/ou d'éducteurs auprès de guides de l'Office de Tourisme et du Patrimoine (3 nouveaux guides formés), enseignants, professionnels de la culture, du tourisme et du patrimoine, étudiants...
- Initiation du jeune public : 3 235 jeunes du territoire sensibilisés dans le cadre des visites et ateliers animés par la médiatrice et les guides dont 425 jeunes accueillis au Lens'14-18 (dernier trimestre 2015)
- Accueil du public Touristique : 13 000 personnes accueillies dans le cadre des visites et circuits guidés mis en place en lien avec l'Office de Tourisme et du Patrimoine (20 thèmes proposés dont 8 nouveautés)

UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DU PATRIMOINE

- 4 brochures « Laissez-vous conter » éditées (3 « Laissez-vous conter » sur la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle, les grands bureaux de la Société des Mines de Lens et 1 brochure pédagogique sur la 11/19).
- Contribution à 3 éditions de partenaires (Parcours Nord-Pas de Calais 30 ans du réseau Villes et Pays d'art et d'histoire, Guide émotionnel « Ces lieux qui nous racontent », livret sur la Bataille de Loos).
- Apport d'ingénierie sur les projets de la CALL et avec les partenaires du territoire (redéploiement de la Maison syndicale, conception du volet pédagogique du Lens'14-18, groupe de travail sur la signalétique UNESCO...).

SPORTS & JEUNESSE

DOTATION HÉRITAGE EURO 2016

En plus des retombées économiques en faveur du territoire, Lens Agglo, associant la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, site hôte de l'EURO 2016 a pu bénéficier d'une contribution spécifique de l'UEFA de 2 millions d'euros, afin de réaliser des équipements en faveur de la pratique du football de proximité.

Ainsi 23 projets (création de terrains synthétiques, city stades, réalisation de tribunes, aménagement de vestiaires,...) ont pu être réalisés sur le territoire de la CALL.

INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE COMPÉTENCE SPORT

Par délibération en date du 8 novembre 2016, le Conseil Communautaire a voté l'intérêt communautaire de la compétence sport au titre des compétences optionnelles.

La définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs a été réalisée à partir de différents critères.

Depuis cette date, sont reconnus d'intérêt communautaire tous nouveaux équipements sportifs qui, par leur importance ou le montant des investissements, présentent un niveau de services d'envergure départementale (capacité d'accueillir des rencontres ou compétitions de niveau départemental à national d'un club résident répondant aux critères du haut niveau) et ont vocation à être utilisés par l'ensemble de la population de l'agglomération.

Les équipements sportifs dédiés aux sports de nature dans le cadre de la trame verte et bleue du bassin minier.

Certains sites naturels, notamment au sein

du bassin minier, présentent des caractéristiques intéressantes pour la pratique des sports de pleine nature (randonnée, VTT, parapente, etc.). La valorisation de ces sites semble pertinente dans le cadre de leur reconversion et pour favoriser l'activité physique et sportive du plus grand nombre.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU HAUT NIVEAU

Le territoire compte 15 associations sportives évoluant au Haut Niveau. Eu égard au niveau correspondant à chaque équipe et

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENCOURAGEMENT AU SPORT

164 dossiers de demande de subvention des associations sportives ont été instruits sur 33 des 36 communes du territoire communautaire, chacune d'elle disposant d'un soutien communal. Le montant total des subventions est de 324 222 €.

MARATHON DE LA ROUTE DU LOUVRE

Grand événement du début d'année, L'édition du marathon 2016 de la Route du Louvre qui s'est déroulée le 27 avril a



de nombre de licenciés de moins de 18 ans et au regard des capacités financières du Budget Primitif 2016, il a été proposé une aide de 30 euros par licenciés de moins de 18 ans (à pondérer à la subvention communale, le montant de la subvention demandée et l'aide de niveau).

L'aide correspondante pour le Haut Niveau est de 405 730€.

accueilli entre Lille et Loos-en-Gohelle environ 15 700 participants dont 6 500 coureurs et 9 200 randonneurs.

Une subvention de 35 000 euros au titre des subventions réservées aux manifestations de Prestige a été allouée à la Ligue Nord/Pas-de-Calais athlétisme afin d'organiser cette manifestation sportive.

SPORTS & JEUNESSE



3^{ÈME} ÉDITION DU TRAIL DES PYRAMIDES NOIRES

La Mission Bassin Minier a organisé un Trail intitulé «des Pyramides Noires» Fort d'environ 800 participants, le Trail des Pyramides Noires est une course pédestre de type ultra trail qui traversera le bassin minier d'ouest en est et se décline en 3 distances : la première course d'environ 100 kms et a fait l'ascension de 19 terrils, la deuxième de 42 kms fera l'ascension de 9 terrils et la troisième de 21 kms a fait l'ascension de 7 terrils. Cet événement contribue à

valoriser notre territoire. *Une subvention de 3 000 euros au titre des subventions réservées aux manifestations mettant en valeur le territoire a été allouée à l'association Mission Bassin Minier afin d'organiser cette manifestation.*

EURO 2016 / CHALLENGE U 13

Un challenge de jeunes footballeurs en catégorie U13 a été organisé au stade Léo Lagrange de Lens le samedi 9 avril 2016. Composé d'un tournoi, d'un concours d'affiches et d'ateliers ludiques et organisé avec le concours du District

Artois de football, ce dernier a accueilli 33 équipes du territoire.

Les jeunes du club du CSA Avion ont remporté le challenge et ont pu brillamment défendre les couleurs de Lens Agglo au tournoi U 13 des 10 villes hôtes de l'EURO 2016 organisé au stadium de Toulouse (29, 30 avril et 1er mai).

En effet, les jeunes se sont qualifiés en finale ne perdant que par 1 but à 0 contre l'équipe U 13 de l'Olympique Lyonnais.



LE TRI DES DECHETS
AVEC VOUS

1 TONNE DE
VERRE RECYCLÉ
= 3 TONNES DE
SABLE PRÉSERVÉ

PLUS D'UNE COLLECTE
EN MOINS D'UN MOIS
ÉCONOMISÉE

1 TONNE DE
PAPIER ET CARTON TRIÉS
= 1 TONNE D'EAU
ÉCONOMISÉE

MOLLIN N

Union européenne

Association

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SERVICES TECHNIQUES

Collecte des déchets et recyclage, assainissement et amélioration de la qualité des eaux, rénovation et entretien des bâtiments communitaires, amélioration du cadre de vie et développement durable, les services techniques oeuvrent pour garantir le quotidien et préparer l'avenir.

66 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

68 DÉVELOPPEMENT DURABLE

71 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Police des réseaux – protection de la ressource
Etudes et travaux eau/assainissement

77 SERVICE TRAVAUX NEUFS BATIMENTS ET VRD

79 MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

La compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » représente au total une dépense de 28,9 millions d'€ TTC, soit 94.16 € par an et par habitant. Il correspond à près de 18 % du budget global de fonctionnement de la CALL. Ce service est financé, en partie, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 40 % (11 723 205 € en 2016), des recettes, liées notamment au soutien à la tonne triée par Eco-emballages et la revente des matériaux (5 803 975 €).

COLLECTE ET RECYCLAGE, LES CHIFFRES CLÉS

En 2016, 68 577 t d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées (-1.5% par rapport à 2015). Ces déchets sont incinérés au Centre de Traitement Thermique de Noyelles-sous-Lens permettant une production d'électricité de 58 865 Mwh.

16 822 t de déchets recyclables ont été collectées et envoyées au centre de tri de Harnes (+1.8% par rapport à 2015). 8 338 t de verre ont été acheminées jusqu'à la verrerie de Wingles pour y être recyclées sur place (-0.4% par rapport à 2015).

4 348 t d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte (-3.4% par rapport à 2015), 386 t issues des services techniques (-8.7%) et 1 048 t (+77%) issues des dépôts sauvages. Ils sont ensuite traités dans un centre de tri spécifique, pour y être en partie valorisés (35% de valorisation).

21 193 t de végétaux ont été collectées en porte à porte, puis envoyées sur le site de broyage de Harnes (+13.5% par rapport à 2015). Ils sont ensuite transportés par camion vers différentes plates-formes pour y être compostés avec une partie des boues des stations d'épuration.

29 418 t ont été collectées en déchèteries (-4.3% par rapport à 2015). L'accès à ce dispositif est gratuit, limité aux particuliers exclusivement.

150 130

tonnes collectées (tous déchets)

16 822

tonnes de déchets recyclés

21 193

tonnes de végétaux collectés en porte à porte

4 938

tonnes d'encombrants collectés en porte à porte

TÉMOIGNAGE

« L'équipe des conseillers du tri intervient tout au long de l'année principalement en milieu scolaire mais aussi auprès des structures de loisirs. Les activités proposées sont adaptées en fonction de l'âge des enfants et du niveau. » **Mélanie Lesart, Chargée des actions de sensibilisation**

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

2016 - 2017 Pour mieux trier !

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin fait partie des bons élèves en matière de tri des déchets. En effet, l'objectif de 45% de valorisation des déchets collectés fixé par l'Etat est quasi atteint. A horizon 2025, il sera de 65%. Ce qui veut dire notamment mieux trier à la source dans les foyers pour mieux valoriser ensuite. Pour toute l'information sur la collecte et la gestion des déchets, la collectivité a mis en ligne un nouveau site dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr. Les habitants seront également accompagnés par les conseillers du tri et par la brigade de proximité du prestataire de collecte.

Expérimentation du compostage domestique

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de promouvoir le compostage domestique. Cette expérimentation a débuté avec les communes rurales de Servins et Villers-au-Bois et les communes urbaines de Fouquières-Lez-Lens et Harnes. Le développement de ce dispositif sera prochainement mené sur les communes de Wingles, Noyelles-sous-Lens et Ablain-Saint-Nazaire.

Mise en place de bornes enterrées

Dans le cadre du renforcement des dispositifs de collecte par apport volontaire, la collectivité a mis en place 24 bornes enterrées dans les nouveaux

lotissements, cité Deblock à Noyelles-sous-Lens et cité les coulonneux à Grenay. Deux autres projets sont prévus en 2017 sur Lens et Servins.

Implantation de bornes à verre

Plus de 500 bornes d'apport volontaire seront mis en place sur le territoire de la CALL d'ici fin 2017. En complément du dispositif existant, 150 bornes ont été implantées en 2016. Ce qui représentera un ratio d'une borne pour 500 habitants. Au 1er janvier 2018, la collecte du verre se fera uniquement par apport volontaire.

Transfert de la déchèterie itinérante Nord-Est

La déchèterie itinérante du secteur Nord-Est a été transférée sur le site de l'ancienne plate-forme de broyage des végétaux de Pont-à-Vendin, le 23 novembre 2016. Celle-ci laissera place à une déchèterie fixe à compter du 1er janvier 2017.



COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

LES ÉVOLUTIONS DES SERVICES DE COLLECTE

S'inscrivant totalement dans la troisième révolution industrielle, la transition énergétique pour la croissance verte et le principe d'économie circulaire, la Communauté d'Agglomération a décidé la mise en œuvre en 2016 d'un programme de modernisation de son service de collecte et de gestion des déchets visant à accroître la performance économique et environnementale de ce service très apprécié de la population. Les évolutions de service correspondant ainsi que le renouvellement de la flotte totale de véhicule de collecte, tous équipés d'un dispositif de géolocalisation, seront prévues à compter de 2017.

Des nouvelles déchèteries sur le territoire

Des procédures vont être lancées en 2017 pour la création de trois nouvelles déchèteries, situées sur Avion, Souchez et sur la zone d'activités de Quadraparc. Un agrandissement de la déchèterie de Sallaumines est également prévu. En complémentarité de ce dispositif communautaire, des initiatives privées pourraient être envisagées pour la mise en œuvre de déchèteries professionnelles.

Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie

Un contrôle d'accès aux déchèteries communautaires sera mis en place courant 2017. A cet effet, les usagers devront faire la demande d'une carte d'accès gratuite sur le site internet ou par courrier auprès de la société NICOLLIN.

Développement de la collecte en bornes enterrées

La collecte par apport volontaire des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages recyclables et verre) est rendue obligatoire pour tout nouveau lotissement de 20 logements et plus. Dès à



DEVELOPPEMENT DURABLE

LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable décidées par la collectivité et s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire.

- Conduite et montage de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de

l'environnement et du cadre de vie.

- Co-construction et pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels)

- Autres thématiques traitées par le service : trame verte et bleue (dont préservation et gestion durable des espaces naturels et agricoles, des milieux et des ressources naturelles), transport et mobilité durables

/ intermodalité, lutte contre le changement climatique, politique énergétique, prévention et gestion des risques (lutte contre les nuisances sonores, qualité de l'air, soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016. A retenir



Opération Plantons le décor

Première édition, premières commandes
Partenariat entre la CALL et les Espaces Naturels Régionaux (ENRX)

Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de :

- réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers.
- préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire en Nord-Pas de Calais.
- contribuer au développement durable de la région.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en termes d'amélioration de la qualité et du cadre de vie. L'opération a porté sur 29 commandes provenant de 20 communes du territoire (particuliers, associations et entreprises) pour un montant de 2 440,70 €. Cette opération, qui prendra plus d'ampleur, sera reconduite en 2017.

Réalisation des bilans carbone « territoire » et « patrimoine et compétences »

et de l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique

Bureau d'études mandaté :

Ecoact montant - 29 250,00 € HT

Evaluation des émissions de gaz à effet de serre associées directement ou indirectement aux activités de la collectivité et des acteurs de son territoire, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs sur son territoire ou en dehors de ce dernier, et qu'elles soient émises en amont ou en aval de ces activités.

Cette étape permettra de préfigurer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération.

Requalification des pontons de la halte nautique à Pont-à-Vendin

Travaux de réhabilitation des pontons de la halte nautique de Pont-à-Vendin

Entreprise DEGAIE (Pont-sur-Sambre) en partenariat avec Voies navigables de France VNF.

Coût : 27 687 € TTC

Située sur la commune de Pont-à-Vendin, elle fait partie depuis de nombreuses années du réseau des 39 haltes nautiques de la région Nord - Pas-de-Calais. Ce site privilégié, est implanté idéalement en retrait du canal à Grand Gabarit (en rive droite du Canal de la Deûle) et sur un itinéraire fréquenté annuellement par environ 1500 bateaux de plaisance.

La gare d'eau est reprise dans les supports de communication des VNF.

Sa remise en état concourt au développement de la trame verte et bleue, au tourisme fluvial, au tourisme (randonnée, Louvre-Lens, ...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017 . Objectifs

Projet d'aménagement de l'Eurovelo n°5

L'Eurovélo n°5, la « via Romea Francigena », est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I).

Elle emprunte principalement l'ancien cavalier entre Loos-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil, classée dans le bien UNESCO (section située entre la Base du 11/19 et le parc Marcel Cabiddu soit 12 km).



Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, piéton et cycliste, répondant aux prescriptions du cahier des charges national relatif aux véloroutes voies vertes accompagné d'aménagements paysagers et écologiques.

Il s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :

- Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile ;
- Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.

Il s'appuie également sur une attente forte des habitants en matière de mobilité par une mise en réseau et un renforcement des liaisons piétonnes et cyclables, de qualité de vie et de loisirs.

PCAET

Lancement d'une étude pour établir un programme d'actions et d'une évaluation environnementale stratégique. Le PCAET a pour objectifs :

- la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire (volet « atténuation ») ;
- l'adaptabilité du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la CALL. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Réalisation de l'Etude de Planification Energétique sur le territoire

L'étude de planification et de programmation énergétique locale doit permettre au territoire de définir une feuille de route de transition énergétique : passer d'un modèle où le territoire est massivement dépendant d'importations d'énergies fossiles, de stock, à un modèle autosuffisant, ou tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables, de flux voire de récupération et principalement locales.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du PCAET engagé par la CALL.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'année 2016 a marqué beaucoup de nos concitoyens. 30 mai et 7 juin, deux dates qui restent dans les mémoires. La CALL a connu deux épisodes de pluies exceptionnelles, qui nous prouvent que les effets du changement climatique sont bien là.

2016 a aussi été une année de transition avec le lancement de plusieurs projets de grande ampleur : l'opération de reconquête de la qualité de l'eau, la réhabilitation de nos ouvrages structurants en eau potable, la signature d'une nouvelle délégation de service public... Tout cela sans impact pour les usagers puisque le prix de l'eau est resté identique depuis 2014. Enfin cette année a été marquée par une activité soutenue, qui fait de la direction de l'eau et de l'assainissement un pilier du service public au service de notre territoire et de ses habitants.

SERVICE POLICE DES RÉSEAUX – PROTECTION DE LA RESSOURCE BUREAU POLICE DES RÉSEAUX

Le bureau Police des Réseaux consacre exclusivement son activité au service aux usagers. Ses missions se répartissent ainsi :

Activités de bureau

L'instruction des documents d'urbanisme, comme les permis de construire, d'aménager, les certificats d'urbanisme ;

L'instruction des demandes de raccordement au réseau d'assainissement collectif, ainsi que les demandes de subventions

qui sont liées ;

La réalisation des fiches de renseignement sur la situation des immeubles en vente au regard de l'assainissement collectif, à destination des offices notariaux ;

L'instruction des demandes d'autorisation de rejet dans les dossiers de déclaration ou d'autorisation au regard du Code de l'Environnement (anciennement loi sur l'eau) ;

L'instruction des demandes d'avis de conformité des dossiers d'assainissement non collectif

L'activité d'encadrement, d'organisation et contrôle de l'activité, et la veille juridique et technique

Activités de terrain

Dans les activités à dominante opérationnelle, on retrouve :

Le suivi et le contrôle des travaux d'aménagements, pendant et en dehors des réunions de chantiers

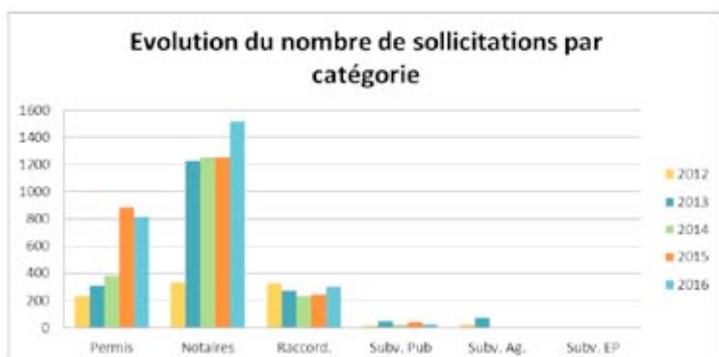
Le diagnostic et le traitement des non-conformités de raccordement

Activités mixtes

L'activité d'accueil et d'expertise auprès du public (particuliers, entreprise, mairie), ainsi que l'instruction des demandes d'incorporation des nouveaux ouvrages d'eau et d'assainissement sont des activités relevant à la fois de l'administratif et de l'opérationnel.

	2013	2014	2015	2016
Demandes d'avis sur actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme)	312	378	888	814
Demandes d'information relative à la situation de bien vis-à-vis de l'assainissement lors de ventes immobilières	1225	1252	1250	1515
Demandes de raccordement	272	229	245	298
Demandes de subventions	120	22	41	27
Total	1929	1881	2424	2654

Bilan de l'activité pour l'année 2016



Le nombre de dossiers en arrivée est de 2654 en 2016, soit une augmentation globale de 37,6 % depuis 2013. Entre 2015 et 2016, cette augmentation est de 9,5%.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

BUREAU PROTECTION DE LA RESSOURCE

L'eau potable distribuée sur la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin provient de la nappe de la craie par 17 captages situés en majorité sur notre territoire et de l'usine d'Aire sur la Lys prélevée dans la Lys depuis novembre 2010. L'eau potable de la nappe de la craie s'écoule du sud, où elle est de bonne qualité mais peu abondante, vers le nord, où sa qualité se dégrade à proximité des zones bâties. Cette situation est due à une pollution d'origine industrielle et urbaine. Elle se traduit notamment par des teneurs en nitrates supérieures aux normes de distribution. En 2013, dans le cadre de la reconquête de la qualité de la ressource en eau, notamment celle utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, le Gouvernement a désigné 1000 captages prioritaires nationaux pour lesquels l'effort de prévention mis en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement en 2009 est renforcé.

En 2014, cinq captages appartenant à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.) ont été retenus. Il s'agit des captages d'Avion « la Raquette », d'Hulluch, de Liévin « les Equipages », de Vendin, de Wingles, auxquels la CALL a souhaité ajouter le captage de Noyelles les Vermelles « Fontaine de Bray ».

Afin d'agir sur les problèmes de pollution à la source, de garantir à la population une eau de qualité et en quantité, mais aussi afin d'avoir une meilleure maîtrise de son prix de l'eau, la C.A.L.L. s'est lancée dans un programme de reconquête de la qualité de sa ressource en eau.

Ce programme se traduit par :

Le recrutement d'un animateur pour les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'eau (O.R.Q.U.E.)

La mise en œuvre d'une politique foncière au droit des champs captant. Afin de sanctuariser le champ captants de Wingles qui couvre le quart des besoins en eau de la C.A.L.L. et maîtriser les pratiques culturales in situ, la collectivité s'est engagée dans une procédure d'acquisition des parcelles du périmètre de protection rapproché.

La création en mai d'un comité de pilotage regroupant les différents intervenants jouant un rôle dans la qualité de l'eau. Celui-ci valide en fin d'année la délimitation de la zone géographique contribuant à la recharge en eau de la nappe de la craie captée par les 6 captages désignés prioritaires par l'Etat.

2016. A retenir

Le comité de pilotage valide en mai la zone géographique dans cette A.A.C. (aire d'alimentation de captage) où la nappe phréatique est la plus vulnérable aux pollutions diffuses de par la qualité des sols et la qualité des roches composant la nappe. Conformément aux préconisations de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, il décide de limiter le diagnostic agricole aux parcelles en zone sensible : 60 exploitations regroupant plus de 80% de la surface agricole en zone sensible.

La CALL sensibilise les communes à la loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces publics. Elle se traduit par une demi-journée d'échanges avec les communes du territoire.

Un plan d'actions sur la qualité et la sécurisation de la ressource est lancé dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public pour la production d'eau potable entré en vigueur au 1er avril 2016. Il comprend :

- Le rebouchage des forages arrêtés
- La réhabilitation de réservoirs
- La démolition de réservoirs
- Le soutien à l'agriculture biologique
- L'amélioration du rendement
- La mise à jour du Schéma Directeur
- La mise en service d'une unité de traitement des pesticides sur Wingles
- La recherche des pollutions aux perchlorates
- La modélisation de la pollution aux pesticides de Wingles

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



SERVICE PUBLIC DE L'EAU

CONTRATS D'AFFERMAGE

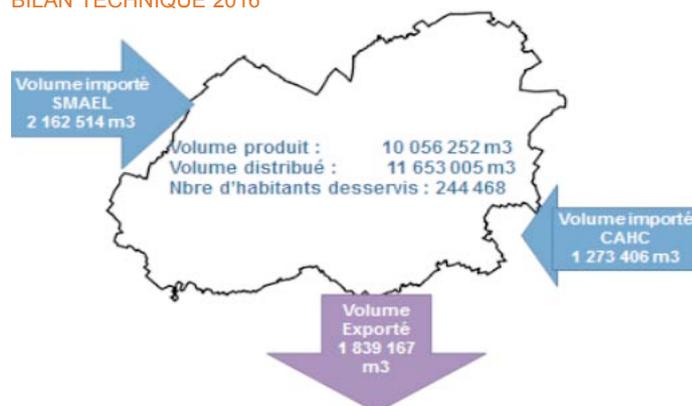
Distribution

Depuis le 1er janvier 2013, le contrat de délégation de service public de distribution d'eau concernant les 36 communes de l'agglomération est entré en vigueur. Il s'achèvera le 31 décembre 2024.

Production

Le Conseil Communautaire du 1er mars 2016 a décidé de déléguer sous forme d'affermage, à la société Véolia Eau, le service de production, de stockage et d'adduction d'eau potable à compter du 1er avril 2016.

BILAN TECHNIQUE 2016



Indicateurs de performances	2015	2016
Taux de conformité microbiologique	99,8%	100%
Taux de conformité physico-chimique	95,1%	95%
Rendement global du réseau	83,1%	83,2%
Branchements en plomb	6 652	5 897

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

PRÉSENTATION

La topographie de l'agglomération a conduit à distinguer plusieurs systèmes d'assainissement (SA) correspondant pour l'essentiel au réseau hydrographique du territoire.

Le système d'assainissement n°1 (SA 1) correspond au bassin versant du Surgeon. Il collecte également les effluents des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane. Les effluents sont traités par l'usine de dépollution située à Mazingarbe (capacité équivalent à 42 000 EH). Cette station dispose d'une autorisation préfectorale en date du 08/12/98. Le système de collecte doit être régularisé lors du renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration en 2018. L'exutoire de ce système d'assainissement est le Surgeon.

Les systèmes d'assainissement n°2 (Flot de Wingles) et n°3 (Canal de la Haute Deûle) partagent la même usine de dépollution située à Wingles (capacité équivalent à 38 000 EH). Ce système dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 30/11/06. L'exutoire de ce système d'assainissement est le canal de la Deûle.

Le système d'assainissement n°4 (SA 4) correspond au bassin versant de la Souchez. En grande partie, les effluents sont traités par l'usine de dépollution de Loison-sous-Lens (capacité 117 000 EH) à l'exception des effluents de Servins et Villers-au-Bois qui sont traités sur place par lagunage et ceux de Gouy-Servins dont la station d'épuration reste à construire. Les systèmes d'assainissement de Servins et Villers au bois disposent chacun d'un récépissé de déclaration. Le système de traitement de l'usine de dépollution de

Loison dispose d'une autorisation préfectorale (décembre 2010). Le système de collecte doit être régularisé. L'exutoire est le canal de Lens.

Le système d'assainissement n°5 (SA 5) est situé à l'est de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il collecte également pour partie les effluents de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Ces effluents sont traités par l'usine de dépollution de Fouquières-lez-Lens (68 000 EH) dont l'exutoire est le canal de Lens à l'exception des effluents d'Acheville qui sont traités sur place par lagunage. Le système d'assainissement d'Acheville dispose d'un récépissé de déclaration. Le système d'assainissement de l'usine de dépollution de Fouquières dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 23/04/13.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement n°1 dépend du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys approuvé par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.

Les systèmes d'assainissement 2, 3, 4 et 5 relèvent du SAGE Marque-Deûle dont le périmètre a été fixé par arrêté du préfet de région en date du 2 décembre 2005 (1120 km², 160 communes faisant partie, pour l'essentiel de Lille-Métropole et des Communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin).

La C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) a été constituée par arrêté du 11 juillet 2007, modifié le 21 octobre 2014 (renouvellement de la composition de la CLE). Ce SAGE est en cours d'élaboration sous le pilotage de Lille-Métropole (démarrage de l'état initial en novembre 2011 ; réalisation du diagnostic en 2012 ; rapport du scénario tendanciel adopté le 24 janvier 2014 ; définition des scénarii en 2015 ; définition de la stratégie et de la planification du programme d'actions en 2016).

CONTRATS D'AFFERMAGE

Depuis le 1er janvier 2009, un contrat de délégation de service public a été confié, après mise en concurrence, à Veolia eau pour l'exploitation des ouvrages intercommunaux de transport et de traitement ainsi que pour les ouvrages de collecte de 21 communes. Différents avenants ont permis d'intégrer toutes les communes de la CALL. Il s'achèvera le 31 décembre 2020.

Ce même contrat inclut la vérification des équipements autonomes dans le cadre du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) que le conseil de la Communauté d'agglomération a décidé de mettre en place à compter du 1er janvier 2009.

BILAN TECHNIQUE 2016

Le bilan global des volumes collectés, déversés et traités sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire est reporté sur le schéma ci-dessous.

Indicateurs de performances	2015	2016
Nombre d'abonnés desservis	110 665	111 318
Sur le périmètre de la CALL	102 083	102 672
Hors périmètre de la CALL	8 582	8 642
Assiette de la redevance (m3)	10 135 429	10 267 912
Sur le périmètre de la CALL	9 453 225	9 577 987
Hors périmètre de la CALL	684 204	689 925
Qté de boue (tMS) issues des ouvrages d'épuration	3 923	3 796

SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX EAU/ASSAINISSEMENT

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget annuel moyen alloué depuis 2011 est de 6 millions d'euros. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 1000 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2013 : 1006 interventions, 2014 : 1020 interventions, 2015 : 1077 interventions, 2016 : 884 interventions). Il en est de même pour l'eau potable (2013 : 655 interventions, 2014 : 524 interventions, 2015 : 456 interventions, 2016 : 888 interventions). En termes de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 100 interventions par an (2013 : 142 interventions, 2014 : 145 interventions, 2015 : 117 interventions, 2016 : 103 interventions). Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Veolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

ASSAINISSEMENT

L'année 2016 a été marquée par les inondations exceptionnelles du 30 mai et du 7 juin sur les communes d'Ablain-Saint-Nazaire, de Souchez, d'Angres, d'Avion, de Bully-les-Mines, d'Aix-Noulette et de Loison-sous-lens.

Des opérations de lutte contre les inondations ont été menées notamment à :

- Loison-sous-Lens route de Lens, rue d'Arras, rue Allendé : Création de 3 bassins d'infiltration: 250.000 € TTC
- Billy-Montigny rues du 11 novembre, du 1er mai, Auriol, Triolet, route de Méricourt, rue Langevin : Création de 7 bassins d'infiltration et 2 bassins à ciel ouvert : 350.000 € TTC
- Avion / rue des Résistants Polonais Création d'un bassin pluvial 86 m3 et d'un bassin à ciel ouvert 130 m3: 94.000 € TTC / rue d'Hébuterne : Création d'un bassin d'infiltration 86 m3 : 43.000 € TTC / rue Thumerelle : Création d'un bassin eaux pluviales 100 m3 : 25.000 € TTC / rue du Fresnoy : Création d'un bassin d'infiltration : 37.275 € TTC

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Vimy rue Van der Meersch : Aménagement d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 150 m³ : 58.000 € TTC
- Bully-les-Mines rue Monchy : Création d'un bassin à ciel ouvert 300 m³: 11.000 € TTC
- Liévin rues Carton Ernotte : Création d'un bassin d'infiltration + bassin à ciel ouvert : 100.000 € TTC

Des travaux de renouvellement en assainissement ont été réalisés à :

- Wingles rue Jules Guesde : Renouvellement réseaux assainissement (diam 800 : 10 ml, diam 600 : 20 ml, diam 400 : 20 ml, diam 300 : 30 ml) : 100.000 € TTC

Wingles rue Camus : Réhabilitation collecteur assainissement diamètre 400 sur 300 ml : 75.000 € TTC

- Noyelles sous Lens rue Joseph Hay : Renouvellement réseau assainissement diamètre 300 sur 210 ml avec reprise des 31 boîtes de branchement : 200.000 € TTC

- Lens route de la Bassée : renouvellement collecteur assainissement diamètre 600 sur 170 ml: 150.000 € TTC

Lens Dévoisement d'un collecteur diamètre 400 en PRV sur 220 ml dans le cadre du franchissement de la voie SNCF au niveau du stade Bollaert : 150.000 € TTC

- Liévin / rue Phècle Carpentier : Renouvellement réseau assainissement (diamètre 500 sur 250 ml et reprise des 27 branchements existants) : 240.000 € TTC

rue du Guesclin : Déplacement du poste de refoulement Mirabeau dans le cadre de l'arrivée du centre de conservation du Louvre

Lens : 240.000 € TTC

Les travaux de maintenance en 2016 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande représentent un montant 1.045.000 € TTC

EAU POTABLE

Des travaux de réhabilitation et renouvellement en eau potable ont été réalisés à :

- Lens rue Saint Edouard : Réhabilitation d'une conduite en eau potable diamètre 200 sur 950 ml : 150.000 € TTC

- Liévin rue Phècle Carpentier : Renouvellement réseau eau potable en PEHD sur 280 ml y compris les branchements des habitations : 150.000 € TTC

Des travaux d'interconnexion en eau potable ont été menés à :

- Sains en Gohelle Interconnexion eau potable: Pose d'environ 800 mètres de conduite eau potable de diamètre 200 mm en fonte entre Bully-les-Mines et Aix-Noulette par fonçage sous l'A26 et sous le péage d'Aix-Noulette : 750.000 € TTC

- Liévin Interconnexion eau potable entre les forages les équipages et Rollencourt : 470.000 € TTC

Les travaux de maintenance en 2016 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande représentent un montant 450.000 € TTC

De nombreux diagnostics ont été réalisés en 2016 sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre des études de dévoisement des réseaux pour le Bus à Haut Niveau de Service.

2017 Objectifs

Des études en eau potable se poursuivront pour la construction de 2 réservoirs d'eau potable d'une capacité de 4000 m³ pour le réservoir de Bully-les-Mines et d'une capacité de 5000 m³ pour le réservoir de Lens / budget de 20 millions d'euros.

Etudes relatives à la construction de l'assainissement de Gouy-Servins y compris la station de dépollution seront réalisées / 3.5 millions d'euros. Travaux d'extension du réseau d'assainissement seront programmés à Loison, Wingles et Servins.

Des travaux de renforcement du réseau d'assainissement à Vendin le Vieil.

Travaux de renouvellement du réseau eau potable à Loison-sous-Lens

Travaux de dévoisement d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du BHNS / 6,6 millions d'euros
Feuille de route pour la direction à travers Trois axes majeurs : La reconquête de la qualité de l'eau

La lutte contre les inondations

La qualité du patrimoine

SERVICE TRAVAUX NEUFS BÂTIMENT V.R.D.

Le service assure des missions de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment, des V.R.D et du génie civil. Il porte assistance technique auprès des autres services de la collectivité en phase préprogramme et ou programme, et accom-

pagne techniquement les collègues du service développement économique lors d'implantation de nouveaux industriels sur les parcs d'activités de compétence communautaire.

2016. A retenir

Création d'une voirie reliant la résidence Chico Mendes à Villavenir à Loos en Gohelle.

Coût de l'opération : 300 000 € H.T

Démolition de l'habitation amiantée 350 Route de la Bassée à Loos en Gohelle.

Coût de l'opération : 43 000 € H.T

Travaux d'amélioration des conditions d'accueil de la pépinière d'entreprises à Liévin.



Les travaux débutés en juin 2016 pour une réception en fin d'année consistent :

- Création d'une salle de réunion de 30 m² en lieu et place d'un bureau existant et d'une partie des toilettes actuelles au rez-de-chaussée. Capacité : 25 personnes autour d'une table centrale.
- Reconfiguration des toilettes suite aux modifications présentées ci-avant et les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). La séparation hommes-femmes est offerte maintenant avec possibilité de prendre des douches
- Complète modification de l'accueil actuel en un aménagement plus fonctionnel en termes de récep-

tion du public.

- Remplacement de l'escalier actuel pour objectif de respecter les règlements PMR
- Travaux de désamiantage du couloir au rez-de-chaussée
- Espace dédié aux locataires domiciliés par la création d'un SAS. Possibilité de percevoir leurs courriers 24h/24 et 7j/7

Coût de l'opération : 210 000 € HT

Travaux de rénovation de 2 bureaux à la maison syndicale des mineurs à Lens pour accueillir les services du Pôle Métropolitain de l'Artois

Coût de l'opération : 20 000 € TTC

Etudes et prestations diverses :

- Finalisation des études pour le lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation de la salle des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos en Gohelle,
- Finalisation des études de maîtrise d'œuvre réalisées en interne pour la réhabilitation en bureaux de l'ancienne salle des assemblées de l'hôtel communautaire rue Marcel Sembat à Lens.
- Finalisation des études pour le lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'ex école Paul Bert à Lens en Pole Numérique Culturel.
- Finalisation des études de maîtrise d'œuvre réalisées en interne et lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation et extension du Parc d'activités des jardins de l'Artois à Aix Noulette.
- Finalisation des études de maîtrise d'œuvre réalisées en interne et lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des locaux modulaires en vue d'accueillir les start-up de la Louve Lens Vallée Lens.

SERVICE TRAVAUX NEUFS BÂTIMENT V.R.D.

2017 Objectifs

- Travaux d'Aménagement de la ZI des 14 à Avion.
- Travaux de réhabilitation et extension du Parc d'activités des jardins de l'Artois à Aix Noulette.
- Réalisation de Locaux modulaires en vue d'accueillir les start-up de la Louve Lens Vallée Lens.
- Lancement et suivi des travaux de réhabilitation de la salle des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos en Gohelle.
- Lancement et suivi des travaux de réhabilitation en bureaux de l'ancienne salle des assemblées de l'hôtel communautaire rue Marcel Sembat à Lens.
- Lancement et suivi des travaux de réhabilitation de l'ex école Paul Bert à Lens en Pole Numérique Culturel.
- Finalisation des études pour le lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'ex Centre européen de la Paix à Souchez en annexe au Centre d'Interprétation de la Grande Guerre.
- Dépollution pyrotechnique des terrains de la CALL cédés au pour y implanter le Centre de Conservation du Louvre.
- Montage et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre relative à la desserte du futur Hôpital de Lens.



MAINTENANCES ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le service Maintenance et Entretien du Patrimoine assure le maintien en bon état des équipements, des infrastructures, des espaces verts, des bâtiments et du parc automobile communautaire. Il règle, dans l'urgence si besoin, tout désordre ou problème de sécurité. Il met en œuvre les moyens pour assurer la protection des riverains, locataires et usagers. Il définit et optimise les moyens à produire pour maintenir ou améliorer les performances du patrimoine en termes de coût et d'ergonomie. Il rédige et fait vivre les 26 accords-cadres à bons de commande tous corps d'état confondus lui permettant s'assurer ses missions. Il veille à l'alimentation des infrastructures en fluides (eau, gaz, électricité). Il tient à jour une base de données patrimoine. Il répond aux DICT.

Le patrimoine communautaire en 2016 était le suivant : 48 bâtiments (36 portails automatisés, 30 chaufferies, 5 ascenseurs...), 56 kilomètres de voiries (1300 points lumineux...), 100 hectares d'espaces verts (dont pelouses 36 ha, prairies 59 ha, massifs arbustifs 6 ha), 80 contrats de fluides, 57 véhicules.

Sur 2016 le service a réalisé 1925 interventions de maintenance et d'entretien de patrimoine et répondu à plus de 1000 DICT.

AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

Les 3 ERP ne répondant pas aux normes

d'accessibilité PMR ont été traités. Après une phase de diagnostics, formulation des programmes et obtention des autorisations gérée en 2015, venait le temps de travaux.

CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

(25 000€HT) : Création de toilettes PMR, mise en œuvre de 3 boucles d'induction magnétiques, mise aux normes parking avec remise à niveau des pentes pour accessibilité en fauteuil, bandes de guidage intérieures et extérieures, éclairage extérieur, signalétique braille.

CDZE DE LOOS EN GOHELLE (20 000€HT)

: 2 boucles d'induction magnétiques. Mise aux normes toilettes PMR, modification du bureau d'accueil, bandes de guidage intérieures, travail sur les escaliers (bandes podotactiles et contraste visuel des nez de marche).

CABINET MÉDICAL D'AIX-NOULETTE

(6 000 €HT) : Rampe PMR, élargissement des menuiseries, éclairage extérieur. Suite à ces travaux, l'ensemble des ERP communautaires respecte désormais les normes PMR avec 2 ans d'avance.

Remise en état du Local industriel JCB poids lourds ZI de l'Alouette Liévin.

Les locaux avaient été sévèrement vandalisés courant 2015 suite à une occupation illicite des gens du voyage. Afin de faciliter la vente du bien à un industriel souhaitant s'installer sur la zone, de grosses répara-

tions ont été effectuées début 2016 à hauteur de 160 000€HT. A savoir : Installation électrique, cloisonnements intérieurs, faux-plafonds, sanitaires, motorisation des portes sectionnelles, pont-roulant, réfection des espaces extérieurs...

Mise aux normes des pistes de

l'aérodrome de Bénifontaine. Afin de satisfaire aux exigences de la DGAC, la CALL a engagé un important programme de mise aux normes étalé sur 3 ans. En 2016, les dernières anomalies ont été rectifiées.

Il s'agissait du réaligement des V de piste et des seuils intermédiaires. La Communauté d'Agglomération peut s'enorgueillir d'avoir un aérodrome respectant toutes les normes aéronautiques. Montant de l'opération 32 500€HT

Travaux de voirie PA de la Motte du Bois à Harnes.

L'axe principal de la zone d'activités était fortement dégradé : apparition régulière de nids de poule, faïençage, petits affaissements... 900 m² ont été retraités sur les endroits les plus critiques. Les travaux ont consisté en un décaissement sur 5 cm avec application d'un nouvel enrobé élastomère (plus souple et donc plus pérenne dans le temps).

Montant de l'opération 58 600€HT

ANNEXES

FINANCES / ANNEXE 1

DEPENSES 2016

	Fonctionnement	Investissement	Total	%
BUDGET GENERAL	128 346 592,71 €	63 480 678,16 €	191 827 270,87 €	75,46%
BUDGET ASSAINISSEMENT	7 811 385,94 €	8 168 520,99 €	15 979 906,93 €	6,29%
BUDGET EAU POTABLE	4 238 061,51 €	5 908 855,71 €	10 146 917,22 €	3,99%
BUDGET SPANC	12 096,04 €	0,00 €	12 096,04 €	0,00%
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	11 167 098,24 €	16 976 043,92 €	28 143 142,16 €	11,07%
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	142 596,12 €	70 302,68 €	212 898,80 €	0,08%
BUDGET CREMATORIUM	567 318,10 €	352 290,67 €	919 608,77 €	0,36%
BUDGET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 574 975,54 €	3 390 165,63 €	6 965 141,17 €	2,74%
	155 860 124,20 €	98 346 857,76 €	254 206 981,96 €	100,00%

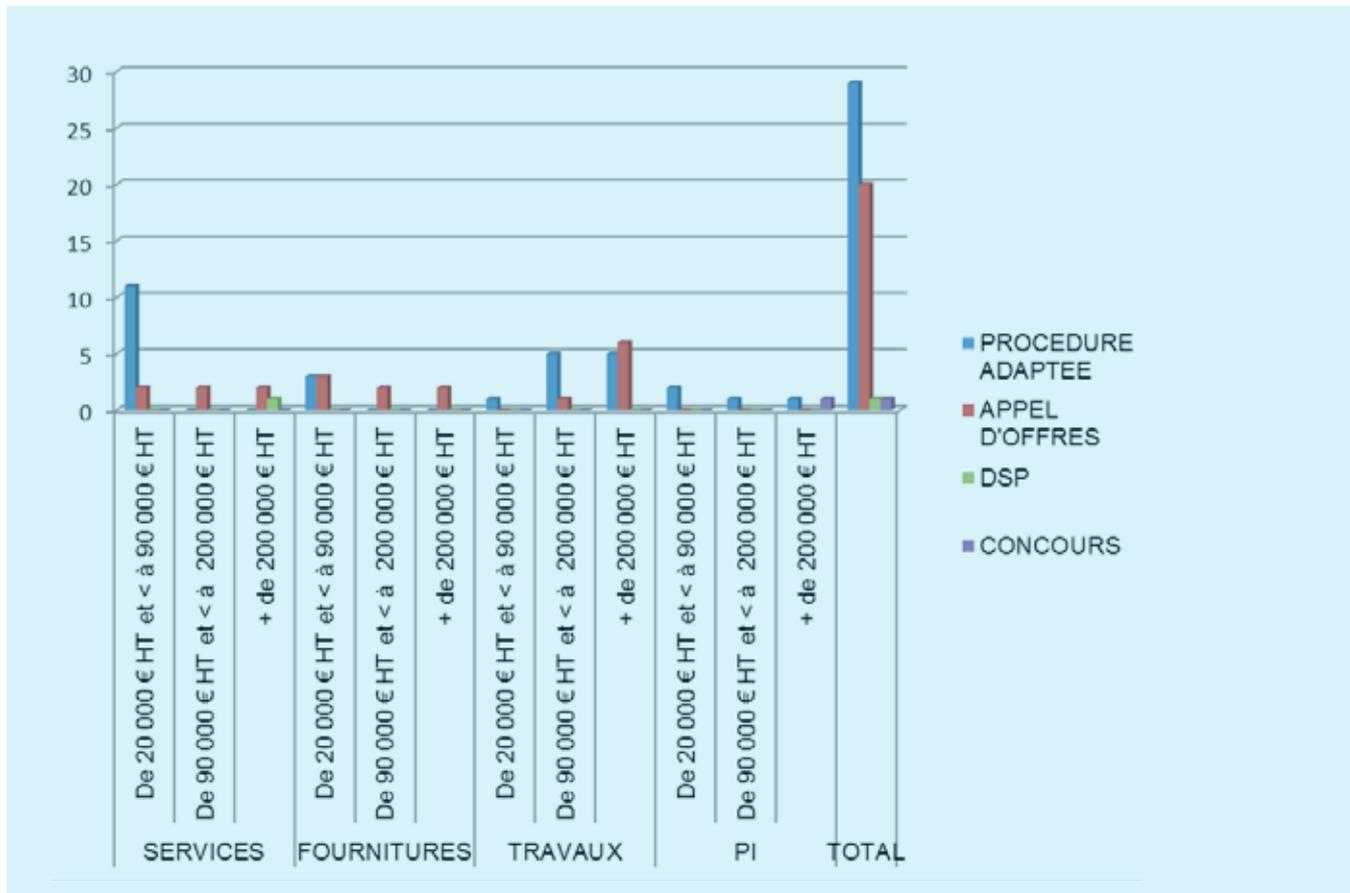
RECETTES 2016

	Fonctionnement	Investissement	Total	%
BUDGET GENERAL	143 940 051,09 €	72 965 769,36 €	216 905 820,45 €	74,71%
BUDGET ASSAINISSEMENT	13 625 752,98 €	6 616 380,10 €	20 242 133,08 €	6,97%
BUDGET EAU POTABLE	5 469 320,54 €	4 757 984,88 €	10 227 305,42 €	3,52%
BUDGET SPANC	16 383,83 €	0,00 €	16 383,83 €	0,01%
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	13 190 327,71 €	19 658 332,66 €	32 848 660,37 €	11,31%
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	50 953,94 €	175 821,00 €	226 774,94 €	0,08%
BUDGET CREMATORIUM	688 302,17 €	313 808,94 €	1 002 111,11 €	0,35%
BUDGET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 490 732,37 €	5 371 947,76 €	8 862 680,13 €	3,05%
	180 471 824,63 €	109 860 044,70 €	290 331 869,33 €	100,00%

FINANCES / ANNEXE 2

	20 Immobilisations Incorporelles	204 Sub. d'équipement versées	21 Immobilisations Corporelles	23 Immobilisations en cours	Total	%
BUDGET GENERAL	403 350,85 €	9 058 792,67 €	11 572 376,48 €	3 005 638,81 €	24 040 158,81 €	67,24%
BUDGET ASSAINISSEMENT	66 155,07 €	0,00 €	1 700,00 €	2 846 783,35 €	2 914 638,42 €	8,15%
BUDGET EAU POTABLE	351 804,85 €	0,00 €	42 000,00 €	1 860 745,63 €	2 254 550,48 €	6,31%
BUDGET SPANC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	287 182,42 €	297 348,70 €	4 873 415,42 €	962 781,71 €	6 420 728,25 €	17,96%
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
BUDGET CREMATORIUM	22 387,28 €	0,00 €	14 010,13 €	59 989,67 €	96 387,08 €	0,27%
BUDGET DEV. NUMERIQUE	0,00 €	0,00 €	24 985,41 €	0,00 €	24 985,41 €	0,07%
	1 130 880,47 €	9 356 141,37 €	16 528 487,44 €	8 735 939,17 €	35 751 448,45 €	100,00%

COMMANDE PUBLIQUE / ANNEXE 3



COMMANDE PUBLIQUE / ANNEXE 4

		PROCEDURE ADAPTEE	APPEL D'OFFRES	DSP	CONCOURS
SERVICES	De 20 000 € HT et < à 90 000 € HT	11	2	0	0
	De 90 000 € HT et < à 200 000 € HT	0	2	0	0
	+ de 200 000 € HT	0	2	1	0
FOURNITURES	De 20 000 € HT et < à 90 000 € HT	3	3	0	0
	De 90 000 € HT et < à 200 000 € HT	0	2	0	0
	+ de 200 000 € HT	0	2	0	0
TRAVAUX	De 20 000 € HT et < à 90 000 € HT	1	0	0	0
	De 90 000 € HT et < à 200 000 € HT	5	1	0	0
	+ de 200 000 € HT	5	6	0	0
PI	De 20 000 € HT et < à 90 000 € HT	2	0	0	0
	De 90 000 € HT et < à 200 000 € HT	1	0	0	0
	+ de 200 000 € HT	1	0	0	1
TOTAL		29	20	1	1

PI : Prestations intellectuelles

NOTES

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2016
de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Directeur de la publication

Sylvain Robert / *Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin*

Directeur de la rédaction

Bertrand Louchart / *Directeur général des services*

• **Coordinateurs, concepteurs**
Sabine Fievet & Nicolas Dionet

• **Rédaction**

Services communautaires et DirCom

• **Relecture**

Frédérique Joly

• **Impression**

Moyens généraux - CALL

www.agglo-lenslievin.fr



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin